

LA VIE Association reconnue
d'utilité publique
ACTIVE

Humaniste et Fraternelle

PROJET ASSOCIATIF
2022 - 2027



MOT DU PRÉSIDENT

Le projet associatif 2022-2027 a vocation à orienter les actions de La Vie Active sur ces cinq années. Il est le fruit d'un travail collaboratif, faisant la part belle aussi bien aux remontées de terrain de nos professionnels qu'aux sollicitations de nos adhérents. Sa rédaction a été pour nous l'occasion de réaffirmer nos valeurs et notre ambition de tout mettre en œuvre pour accompagner au mieux nos usagers. Si ce cadre, intangible, est le postulat de toutes nos réflexions, notre projet associatif ne peut s'envisager et s'articuler qu'au sein d'un contexte complexe et en perpétuelle évolution.

Les dernières années, marquées par la pandémie de COVID-19, sont annonciatrices de nombreuses difficultés à venir. La crise sanitaire a profondément impacté le secteur social et médico-social, renforçant ainsi encore les difficultés de recrutement que connaissent nos associations. L'ensemble de la société peut sans doute y percevoir les prémices de la crise écologique à venir. Ce projet associatif est pour nous l'occasion de rappeler quelle place souhaite occuper La Vie Active face à ces nombreux défis : celle d'une Association qui se bat pour une société plus juste, plus responsable.

La Vie Active, fière de son histoire militante, saura aussi rester attentive et mobilisée face aux décisions politiques qui ne manqueront pas d'advenir dans les prochaines années. Réforme des Entreprises Adaptées et des ESAT, politique du tout-inclusif, loi Laforcade, loi Grand âge... Le secteur social et médico-social connaîtra immanquablement de grands bouleversements. Nous veillerons à ce que ceux-ci se fassent dans l'intérêt des personnes accompagnées.

Les quelques années qui nous attendent seront décisives. Ce projet associatif expose les solutions que nous envisageons, notre volonté de ne renoncer à aucun de nos idéaux, et nos espoirs pour de meilleurs lendemains.



Alain DUCONSEIL
Président de La Vie Active

SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT	2
PROPOS INTRODUCTIFS	4
Contexte	4
Méthodologie	5
HISTOIRE DE LA VIE ACTIVE	6
L'ASSOCIATION EN CHIFFRES	7
I. NOS FONDAMENTAUX COMME PRINCIPES DIRECTEURS	9
1.1. LES VALEURS DE L'ASSOCIATION	10
1.2. SES MISSIONS	11
1.3. NOTRE ENGAGEMENT ASSOCIATIF	13
1.3.1. UN ESPACE PUBLIC AUTONOME	13

1.3.2. ACTEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	14
1.3.3. LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET LAÏCITE	16
1.4. L'INTERVENTION AUPRES DES PUBLICS : NOS SAVOIR-FAIRE	17
1.4.1. LA QUALITE DE L'ACCOMPAGNEMENT	17
1.4.2. LA PLURALITE DES ACCOMPAGNEMENTS	19
1.5. NOTRE ORGANISATION	20
1.5.1. NOTRE DEMARCHE DE COOPERATIONS ET DE PARTENARIATS	20
1.5.2. NOTRE PRESENCE SUR LES TERRITOIRES : LES CLUBS VIE ACTIVE	21
1.5.3. NOTRE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT	23
1.5.4. LA DEMARCHE ETHIQUE	24

II. LES DEFIS MAJEURS A RELEVER

DEFI N°1 : DEFENDRE LE PRINCIPE D'UNE INCLUSION RESPONSABLE	27
Enjeu stratégique 1 : Être identifié comme un acteur clé auprès de la puissance publique	28
Enjeu stratégique 2 : Poursuivre l'adaptation et l'élargissement de l'offre	29
Enjeu stratégique 3 : Être ressource auprès des acteurs du social et médico-social et du milieu ordinaire	30
Enjeu stratégique 4 : Déployer des modalités d'accompagnement et des parcours inclusifs qui garantissent le pouvoir d'agir des personnes	31
Enjeu stratégique 5 : Agir sur les représentations sociales	32

DEFI N°2 : GARANTIR LES PARCOURS DE SOINS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	33
Enjeu stratégique 1 : Être acteur/porteur de la définition d'une nouvelle politique de prévention et d'accès aux soins ouverte à tous	33
Enjeu stratégique 2 : Être force de propositions auprès des institutions	34
Enjeu stratégique 3 : Être proactif et réactif, rechercher les nouvelles solutions pour prendre soin	35
Enjeu stratégique 4 : Sécuriser et engager le parcours de soins le plus tôt possible	36
Enjeu Stratégique 5 : Être coordinateur des acteurs du territoire	37

DEFI N°3 : POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES	38
Enjeu Stratégique 1 : Poursuivre le développement des nouvelles technologiques au service de l'accessibilité et de l'autonomie	38
Enjeu Stratégique 2 : Déployer les outils numériques pour optimiser nos accompagnements	39
Enjeu Stratégique 3 : Faciliter la communication et l'échange d'informations	40
Enjeu Stratégique 4 : Poursuivre notre dynamique d'innovation	40
Enjeu Stratégique 5 : Veiller à une inclusion numérique raisonnée	41

DEFI N°4 : ÊTRE UN ACTEUR RESPECTUEUX DES RESSOURCES ET DE L'ENVIRONNEMENT	42
Enjeu Stratégique 1 : Mieux maîtriser l'impact de notre activité sur l'environnement	42
Enjeu Stratégique 2 : Promouvoir les bonnes pratiques et favoriser le changement des comportements dans une logique écoresponsable	43
Enjeu Stratégique 3 : Renforcer nos partenariats et s'inscrire dans une dynamique territoriale pour contribuer à favoriser une approche systémique du développement durable	44

DEFI N°5 : POURSUIVRE LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES DEPLOYEE PAR L'ASSOCIATION	45
Enjeu Stratégique 1 : Poursuivre notre démarche GPEC pour garantir la qualité de nos accompagnements	45
Enjeu Stratégique 2 : Continuer notre démarche en matière de Qualité de Vie Travail	46
Enjeu stratégique 3 : Développer les pratiques professionnelles et la formation professionnelle	47

DEFI N°6 : POURSUIVRE NOTRE DEVELOPPEMENT ET PROMOUVOIR L'INNOVATION SOCIALE	48
Enjeu Stratégique 1 : Consolider et améliorer notre offre de service existante	48
Enjeu Stratégique 2 : Poursuivre notre développement sur les territoires	49

ANNEXES	50
----------------------	----

GLOSSAIRE	50
------------------------	----

CARTOGRAPHIE DES ETABLISSEMENTS, SERVICES ET DISPOSITIFS DE LA VIE ACTIVE	52
--	----



PROPOS INTRODUCTIFS

Chaque association élabore un projet associatif qui se veut être le reflet de ses valeurs et qui donne du sens à ses actions en formalisant notamment la raison d’agir de chacun au sein de l’association.

Pour que le projet associatif soit un outil dynamique permettant d’avoir une ligne directrice commune à l’ensemble des acteurs, il doit nécessairement, lors de son élaboration, s’inscrire dans une démarche participative.

C’est pour cela que le projet associatif La Vie Active est le résultat d’une réflexion collective sur ce que souhaitent réaliser les membres de l’association et sur la manière dont ils veulent le faire.

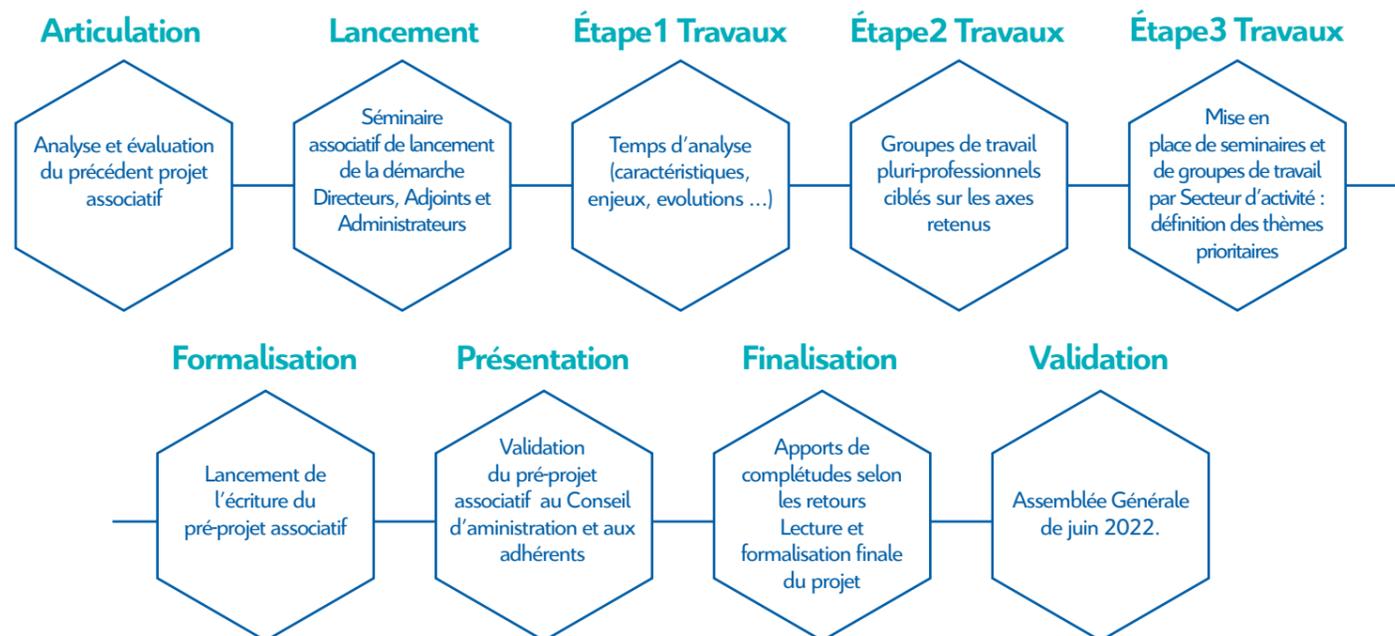
La démarche d’élaboration choisie par l’association a permis de :

- Poser le cadre ;
- Mettre en place un pilotage du projet ;
- Donner le coup d’envoi de la démarche, d’en présenter les étapes et le calendrier ;
- De définir collectivement les modalités de travail reposant sur la participation active ;
- D’organiser les temps de travail adaptés ;
- De mettre en place les instances et procédures de validation.

Concernant le calendrier de mise en œuvre du projet, notons que la crise sanitaire vécue en France depuis 2020 a contraint l’association à procéder à des ajustements.

Pour autant, il a semblé nécessaire aux membres du Conseil d’Administration de respecter la démarche engagée et de permettre la participation de chacun des acteurs qui composent l’Association (personnes accompagnées, familles, professionnels, adhérents, partenaires etc...).

LES GRANDES ÉTAPES D’ÉLABORATION DU PROJET ASSOCIATIF :



Les travaux ont permis à chaque participant de se poser sur :

- Les valeurs et les missions de l’association ;
- Le public accompagné et son entourage ;
- La nature de l’offre de service proposée par l’association et les principes d’intervention ;
- L’organisation mise en place sur les différents volets et son adaptation nécessaire aux évolutions ;
- L’ancrage de l’association sur les territoires et les partenariats.

Des objectifs d’évolution, de progression, de développement, d’amélioration ont pu être identifiés et formalisés afin que l’association poursuive sa démarche d’amélioration continue de la qualité de ses pratiques, de son organisation, de son développement, de ses partenariats visant au bien-être des personnes accueillies et de leurs proches.

La rédaction du projet a été confiée au service développement en partenariat avec les directions des structures et les directions fonctionnelles du siège social et sur la base de la participation aux différents temps de travail et temps d’échanges avec le comité de pilotage.

La validation du projet s’est appuyée sur deux étapes :

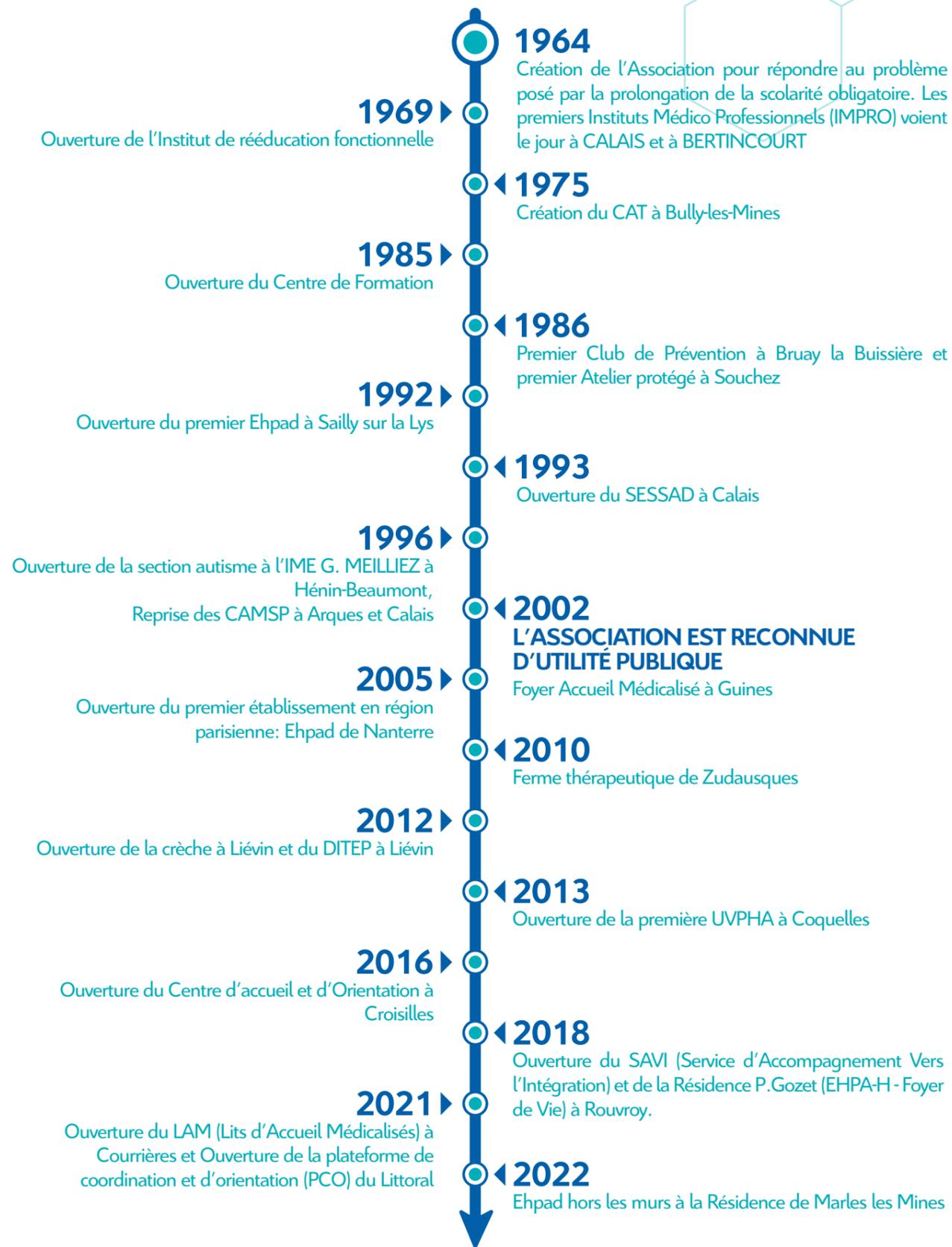
- La vérification technique entre chaque étape par le comité de pilotage. Cette instance, installée au lancement des travaux, est composée de professionnels représentant les établissements et services de l’association, de représentants du siège social et de représentants du Conseil d’Administration. Le comité de pilotage décide de la méthode de travail et du calendrier, s’assure du processus de mise en œuvre, priorise les thématiques et pré-valide les écrits.
- La validation par les adhérents puis par les instances dirigeantes de l’association.

L’impression a été réalisée par l’ESAT de la Gohelle à Hersin-Coupigny.



HISTOIRE DE LA VIE ACTIVE

EN QUELQUES DATES



Retrouvez toute l'histoire de La Vie Active sur vieactive.fr

L'ASSOCIATION EN CHIFFRES

Extrait du rapport d'activité 2021

La Vie Active en 2021, c'est :

- 4154** salariés dont **955** travailleurs handicapés
- 1600** personnes âgées accueillies dans nos établissements d'hébergement
- 2880** enfants en situation de handicap accueillis dans nos établissements
- 8800** personnes aidées pour s'intégrer dans la vie de la cité

Établissements et services		Places autorisées par arrêté	Places financées	Personnes accompagnées
Secteur Enfance	11 IME sur 14 sites	1160 places	1833	2886
	1 IEM	60 places		
	1 Dispositif ITEP	57 places ITEP 33 places SESSAD ITEP		
	2 CAMSP	160 places		
	9 SESSAD sur 13 sites	328 places		
	1 crèche	35 berceaux		
Travail	4 ESAT sur 8 sites	902 places	936	1041
	1 EA	34 salariés		
Adultes Dispositif Autisme	1 FV	14 places	568	704
	1 SAMSAH Relai TED	12 places		
	1 MAS	8 places		
	1 FAM	27 places		
Adultes Secteur HAS	1 SAJ sur 3 sites	84 places	568	704
	1 SAVS sur 5 sites	154 places		
	2 SAMSAH	56 places		
	1 SAMSAH Relai Psy	-		
	1 FV	30 places		
	1 EHPAH	34 places		
	1 FH sur 6 sites	90 places		
	1 résidence Accueil	22 places		
	1 habitat accompagné	19 places		
1 LAM	18 places			
Personnes âgées	14 EHPAD	1196 places	1285	1598
	1 SSIAD	50 places		
	2 RA	39 places		
Social	2 MECS sur 4 sites	220 places	3685	7086
	1 CHRS + ses dispositifs annexes (PLJ, CAVA, pôle logement, accueil de jour)	134 places		
	2 Clubs de prévention	-		
	1 PAEJ	-		
	1 SAAP sur 5 antennes	3200 mesures		
1 SAVI sur 2 sites	131 places			
Humanitaire	2 CAES	250 places	420	5689
	Dispositif hivernal	60 places		
	2 Centre d'accueil « COVID »	110 places		
	Dispositifs Calais			507 075 repas distribués 47 875 douches 627 955 L d'eau distribués 4899 Kits d'hygiène distribués
Formation				3341 stagiaires dont 768 stagiaires travailleurs en situation de handicap

VALEURS

MISSIONS

ENGAGEMENT

SAVOIR-FAIRE

ORGANISATION

I.

NOS FONDAMENTAUX
COMME PRINCIPES DIRECTEURS



1.1

LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

La Vie Active est une association humaniste et fraternelle qui vise à apporter le bien-être aux personnes accueillies ou accompagnées par ses établissements et services.



L'association ne subit pas les évolutions, elle se positionne comme un promoteur actif et elle a la volonté d'agir dans l'intérêt des usagers.

En effet, l'Homme est au centre de son engagement. La Vie Active met tout en œuvre pour que l'Homme puisse s'épanouir dans sa vie familiale, professionnelle et citoyenne.

Depuis l'origine de l'association, 6 valeurs essentielles fondent son action envers les personnes, handicapées ou en difficulté sociale :

- La Liberté dans le respect de soi-même, des autres et des règles régissant notre société ;
- L'Égalité des Droits et des Devoirs ;
- La Fraternité : régissant les relations à l'autre ;
- La Laïcité : respect de la liberté de conscience, en refusant tout prosélytisme dogmatique ;
- La Citoyenneté de la République Française : droit de toute personne à être reconnue comme citoyen. Cela implique qu'elle fait partie d'un corps politique, un État, qu'elle a, dans ce corps politique, des droits, des devoirs et donc des responsabilités. Elle est acteur dans la Cité. La personne, selon ses capacités, désirs et souhaits, accompagnée des aides indispensables, jouit des droits accordés aux personnes de même âge et a les mêmes devoirs. Toute limitation des droits des personnes est considérée comme temporaire et sera revue.
- La Solidarité, entendue au sein de ses structures, mais également plus largement, au sein de la société.

1.2

SES MISSIONS

Selon l'article 3 de ses statuts, La Vie Active a pour but :



- 1** D'agir auprès des pouvoirs publics pour qu'ils assurent aux personnes désignées à l'article 2¹, et à leurs familles l'aide morale et matérielle qui leur est due, pour qu'ils mettent en place les structures et les services permettant leur plein épanouissement par : l'éducation, la formation, la rééducation, la culture, l'organisation des sports, des loisirs et des vacances, les soins propres à leur état, leur insertion dans le monde du travail
- 2** De représenter auprès des pouvoirs publics :
 - Les personnes désignées à l'article 2 ;
 - Leur parent, leur famille, leurs tuteurs, qu'il regroupe.
- 3** De créer, gérer et aider à la création des établissements et des services destinés :
 - A pallier l'insuffisance de l'équipement public ;
 - A promouvoir des formules nouvelles d'accueil, de soins et de prise en charge de ces personnes ;
 - A promouvoir des formules nouvelles d'éducation, de formation initiale et permanente et d'insertion sociale et professionnelle.
- 4** D'entretenir entre les intéressés l'esprit d'entraide et de solidarité y compris par la mise en place de relations internationales.
- 5** D'assurer, au besoin, le suivi effectif des personnes handicapées ou fragilisées après la disparition de leur famille.

¹ Article 2 des statuts dispose que : « La Vie Active », association laïque, à but non lucratif, fonde son action sur le respect des convictions individuelles. Elle entend promouvoir la dignité des personnes handicapées, fragilisées, en situation de détresse, en état de dépendance, morales, physiques, psychologiques, sociales de toute nature en œuvrant pour leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale. Elle travaille en particulier chaque fois que possible en liaison avec les services publics. Sa compétence est nationale et internationale.

1.2 SES MISSIONS

Ainsi, depuis l'origine, la mission première de l'association est d'accompagner la personne qui vit un handicap tout au long de son existence ou à un moment de celle-ci, voire la raccrocher à la vie. Elle répond en permanence au principe de la gestion du handicap sous ses formes multiples.

Pour permettre l'épanouissement de la personne, elle recherche son adhésion et celle de son entourage et mobilise l'ensemble de ses moyens et de ses partenaires.

En fonction du type de personne accompagnée, ses différentes missions se singularisent dans le respect de leur dignité.

La Vie Active, en se référant à ses valeurs, énoncées précédemment, assume de ce fait, dans le respect des lois, une mission d'intérêt général, d'utilité sociale et de service public au profit des personnes en difficulté, en visant essentiellement les objectifs suivants :

- Le dépistage et la prévention ;
- La lutte contre toute forme de violence et de maltraitance ;
- Les soins et les rééducations ;
- L'information, le conseil et l'orientation ;
- La formation, l'éducation ;
- La protection ;
- La scolarisation, l'insertion et la réinsertion professionnelle ;
- L'accès au travail ;
- L'accès à la culture.



C'est sur le fondement de la bonne compréhension de ses valeurs et de ses missions que les acteurs de l'association forgent leur engagement et vivent pleinement la culture associative. Cette dernière sera omniprésente et s'exprimera au travers de la réalisation des orientations politiques dans les cinq années à venir.

1.3 NOTRE ENGAGEMENT ASSOCIATIF



1.3.1

UN ESPACE PUBLIC AUTONOME

Depuis sa création, l'association s'est construite comme un partenaire de la puissance publique, mettant son expertise au service des plus fragiles, dans le cadre des autorisations de fonctionnement qui lui ont été accordées.

Au-delà de cette mission initiale, l'association a eu à cœur de conserver sa capacité critique pour analyser ses pratiques, entendre les remarques sur son action, et à l'écoute du terrain, identifier les nouveaux axes de sa transformation.

Cet exercice de pensée l'a amenée à s'emparer des politiques publiques pour mieux les mettre à l'épreuve de la réalité et, par le dialogue, à tenter de les faire évoluer dans l'intérêt bien compris des personnes accompagnées.

Pour ce faire l'association s'appuie sur sa parole politique émanant du Conseil d'Administration, organe essentiel de sa démocratie interne, composé de bénévoles issus de la société civile, engagés à en défendre la philosophie, les valeurs.

Ces derniers, en lien direct avec les structures, incarnent la représentation de l'association en participant au Comité Technique de Gestion, au Conseil de la Vie Sociale, et demeurent un interlocuteur privilégié des usagers et de leurs familles, mais aussi de l'ensemble des salariés.

Fort de cette légitimité du terrain et par un échange constant avec la « dirigeance », le Conseil d'Administration

oriente l'évolution des positionnements associatifs vis-à-vis des décideurs et utilise différents canaux pour exprimer son point de vue.

De ce fait, La Vie Active a fait le choix d'adhérer à des fédérations nationales avec lesquelles ses représentants nouent un dialogue qui se veut constructif et participe au fonctionnement et à l'animation de ces entités lorsqu'elle est désignée pour ce faire.

Cette implication dans les corps intermédiaires de notre société trouve sa concrétisation tant au niveau national que régional ou encore local, traduisant la conscience de sa responsabilité dans la Cité et son devoir d'implication dans les choix politiques intéressant nos secteurs d'intervention.

1.3 NOTRE ENGAGEMENT ASSOCIATIF

1.3 NOTRE ENGAGEMENT ASSOCIATIF



1.3.2 ACTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Depuis la rédaction du projet associatif précédent (2014 -2019), l'Economie Sociale et Solidaire a franchi en France un cap important. En effet, le législateur a décidé d'encadrer juridiquement et de renforcer les leviers de croissance du secteur, alors en plein essor sur la scène européenne comme internationale.

La loi ESS du 31 juillet 2014 puis les textes d'application du 1^{er} janvier 2016 créent les conditions d'une reconnaissance plus grande des acteurs de l'économie sociale et solidaire tout en leur donnant accès à de nouvelles possibilités de développement. Ainsi, depuis près de six ans déjà, La Vie Active a élargi sa participation politique à de nouvelles instances représentatives. Elle siège au sein de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) et prend part aux débats de l'UDES (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire) et du CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional) des Hauts-de-France. Ces gages de reconnaissance de la part des autres acteurs de l'ESS comme des pouvoirs publics, sont des bases solides en vue de perspectives plus larges encore pour l'association.

Acteur « économique... »

La notion de développement économique est intrinsèque à la loi ESS, alors portée par le Ministère de l'Economie et des Finances. Depuis 2014 les acteurs de l'économie sociale et solidaire ont ainsi accès à davantage de sources de financement et à de nouveaux leviers de croissance.

Le recours au mécénat, aux financements de la Banque Publique d'Investissements (BPI) et du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), ou au fonds d'innovation sociale, peuvent désormais faire partie intégrante d'une stratégie économique au même titre que les fonds européens que

La Vie Active sollicite déjà. Il est également permis d'envisager de nouvelles formes de coopérations (avec des mutuelles notamment), de travailler sous un angle différent avec les représentants institutionnels ou d'examiner de nouvelles alliances (avec des TPE-PME, des fondations...).

D'autres pistes mènent par ailleurs à la mutualisation des moyens (locaux, fonctions support...) ou aux rapprochements avec tous types d'acteurs économiques locaux, privés ou publics, dans une logique commune de développement des territoires.

« ... social et solidaire ... »

Les acteurs de l'ESS se sont donnés pour mission d'agir en faveur de l'intérêt collectif et de l'équité sociale. En s'affirmant acteur à part entière de l'Economie Sociale et Solidaire, La Vie Active revendique en tout point ses valeurs humanistes et fraternelles.

Le bien-être et l'épanouissement des personnes accueillies ou accompagnées font partie de l'ADN de l'association.

Répondre à de nouveaux besoins en élargissant les champs d'intervention et les domaines de compétences est un savoir-faire clef du développement de La Vie Active.

Cela suppose d'éprouver sans cesse les pratiques professionnelles et d'accorder toute sa place à l'usager, à ses aspirations en tant que citoyen reconnu.

La réussite de l'accompagnement proposé est saluée par les bénéficiaires qui manifestent leur confiance à l'association. La connaissance de ces situations de fragilité et la maîtrise des problématiques liées au handicap et à la perte d'autonomie ont placé La Vie Active en figure de proue de l'action sociale et de la solidarité. Cette expertise oblige l'association à une vigilance accrue du respect de ses engagements au sein du champ de l'ESS.

« ... garant du respect de ses valeurs »

A considérer l'action sociale sous un aspect purement économique, de nombreux écueils sont possibles et la bascule vers la libéralisation du secteur médico-social bien réelle.

La Vie Active se veut garant de l'intégrité des enjeux portés par le développement de l'économie sociale et solidaire, comme des moyens mis en œuvre.

La Vie Active est convaincue qu'une société plus humaniste et plus fraternelle ne peut se bâtir que selon une approche financièrement

désintéressée. Une ambition à laquelle, si elle n'y souscrit pas pleinement, ne peut se soustraire la puissance publique.

Aussi au travers de son action en tant qu'acteur de l'Economie Sociale et Solidaire d'ici à 2027, La Vie Active portera sa voix dans les orientations politiques futures et veillera à l'application des valeurs qui fédèrent les acteurs de l'ESS.

L'association saisira les opportunités nouvelles, afin d'accroître toujours plus, et plus efficacement, les actions à destination des personnes les plus fragiles ou fragilisées.

1.3 NOTRE ENGAGEMENT ASSOCIATIF



1.3.3

VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ

Les moments tragiques récents nous rappellent la nécessité d'une attention permanente au respect des valeurs portées par la laïcité et aux atteintes qui peuvent être portées, en raison d'une religion, à l'encontre des personnes accompagnées, de leurs familles ou de nos professionnels.

La Vie Active est une association laïque qui ne cesse de se mobiliser, afin que :

- Les croyances ne suscitent pas des comportements délictueux ou dangereux y compris chez d'autres ;
- La liberté de conscience, de croyance et de non croyance soit respectée par tous ;
- Les populations les plus fragiles soient protégées.

Pour ce faire l'association poursuivra les actions menées jusqu'alors, qui concourent au respect de ces valeurs et de ces droits constitutionnels fondamentaux parmi lesquelles :

- La poursuite du déploiement de la formation de tous les salariés aux valeurs de la République et à la Laïcité, la sensibilisation des salariés à la prévention et la lutte contre la radicalisation ;
- La recherche constante de l'optimisation, l'adaptation, l'accessibilité des outils associatifs aux publics et évolutions sociétales et législatives ;
- Le développement des actions du Comité de Réflexion Ethique de l'association ;
- Les interventions régulières des professionnels de la prévention spécialisée qui, engagés sur le terrain ; contribuent à la reconquête républicaine des quartiers en portant une attention particulière dans ces lieux où les atteintes sont parfois très fortes ;
- La continuité des séminaires et actions associatives éducatives en partenariat notamment avec la Ligue de l'enseignement.

1.4 L'INTERVENTION AUPRES DES PUBLICS : NOS SAVOIR-FAIRE



1.4.1

LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

Notre engagement dans la démarche qualité est porteur d'améliorations et concerne en premier lieu l'accompagnement de nos publics. Ce principe a renforcé notre capacité à agir notamment en cette période de crise sanitaire. En

effet, les établissements et services de l'Association ont su faire preuve de ressources, d'adaptabilité, d'entraide et de solidarité dans des conditions souvent complexes.

La démarche qualité de La Vie Active se fonde sur :

- La place centrale de la personne accueillie ;
- Une recherche d'adaptation permanente aux besoins et attentes des usagers ;
- Une implication et une participation des professionnels et des publics ;
- L'évaluation de nos pratiques et la volonté de les faire évoluer ;
- La valorisation de l'action conduite ;
- La production de connaissance pour nourrir la décision ;
- La gestion des risques pour assurer la sécurité.

L'association utilise la démarche d'amélioration continue de la qualité comme un véritable outil de management permettant de réinterroger sans cesse ses organisations au service de ses publics.

S'engager dans une démarche qualité et dans l'évaluation requiert de ne jamais considérer les outils et la méthode comme des finalités mais plutôt comme des moyens mis au service de la satisfaction des personnes accueillies.

Ce choix implique une adhésion et un engagement fort de la part de tous, directeurs, personnels, intervenants, etc. Il ne s'agit pas de rechercher le bon ou le mauvais, mais une intelligence collective de responsabilité partagée.

1.4 L'INTERVENTION AUPRES DES PUBLICS : NOS SAVOIR-FAIRE

LA BIENTRAITANCE² : UNE PLACE MAJEURE

La notion de bientraitance telle que définie par la Haute Autorité de Santé (HAS) a une place majeure dans notre association et guide nos pratiques professionnelles. Elle relève d'une démarche, à la fois individuelle, collective et volontariste.

Elle inspire et conduit l'action de notre association au quotidien, dans un mouvement d'individualisation et de personnalisation permanente de l'accompagnement, en réponse aux droits et choix des personnes accueillies au sein de l'ensemble des structures de La Vie Active.

Cette volonté de bientraitance est traduite dans chaque projet d'établissement et de service, dans le but d'affirmer le refus sans concession, de toute forme de violence et d'abus sur les personnes les plus vulnérables.

Notre engagement associatif concernant la promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance n'est pas qu'une intention : chaque nouveau salarié est sensibilisé et formé à ces notions, non seulement dès son arrivée au sein de La Vie Active, mais également tout au long de son parcours professionnel.

Cela peut aller jusqu'à remettre en question les organisations et leur fonctionnement pour mieux

prendre en compte les résultats de l'expérience concrète, les besoins des personnes concernées, de leurs proches et des professionnels.

Notre démarche de promotion de la bientraitance prend également en compte l'architecture de nos structures dans ses incidences sur les conditions de travail des professionnels, leur bien-être et celui des personnes accompagnées.

² La bientraitance est une démarche globale dans la prise en charge du patient, de l'utilisateur et de l'accueil de l'entourage visant à promouvoir le respect des droits et libertés du patient, de l'utilisateur, son écoute et ses besoins, tout en prévenant la maltraitance. Cette démarche globale met en exergue le rôle et les interactions entre différents acteurs que sont le professionnel, l'institution, l'entourage et le patient, l'utilisateur. Elle nécessite un questionnement tant individuel que collectif de la part des acteurs.

1.4 L'INTERVENTION AUPRES DES PUBLICS : NOS SAVOIR-FAIRE



1.4.2

LA PLURALITÉ DES ACCOMPAGNEMENTS

La Vie Active n'a cessé au cours de son existence de répondre aux besoins des publics les plus vulnérables.

Elle a de ce fait su faire bénéficier de son expérience et ses savoir-faire pour structurer ses initiatives et interventions et ainsi, mettre en œuvre des accompagnements adaptés aux personnes accompagnées.

Elle nourrit des expertises dans différents domaines grâce notamment aux expériences du terrain en matière de pratiques éducatives, sociales et de soins.

Elle est représentée dans de nombreuses instances et réseaux, et est dotée de fonctions « ressources » (Service d'Appui et de Soutien aux projets TSA, interlocuteurs privilégiés sur les Troubles sensoriels, les troubles du comportement et le handicap psychique). De même, elle a su également capitaliser son expérience dans l'humanitaire.

Pour cette raison, l'association est légitime à être force de propositions et à alimenter les débats publics sur les orientations sociales, médico-sociales et sanitaires des territoires où elle est présente.

Dans cette optique, l'association souhaite optimiser son offre en matière d'accompagnement en développant des réponses complémentaires et/ou innovants afin de :

- Répondre aux situations de handicap complexes et la pluralité des handicaps ;
- Engager le parcours le plus tôt possible pour répondre aux problèmes d'errance diagnostique et réduire les « sur-handicaps » ;
- Sécuriser et garantir la fluidité des parcours des personnes accueillies.

1.5 NOTRE ORGANISATION



1.5.1

NOTRE DÉMARCHE DE COOPÉRATIONS ET DE PARTENARIATS

En décembre 2008, Didier CHARLANE, à l'époque directeur de l'ANESM, rappelait en propos introductif à la Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles³ que « L'ouverture des établissements sur leur environnement est devenue indispensable pour permettre aux personnes accueillies de maintenir ou de restaurer leurs liens familiaux et sociaux, et d'exercer leur citoyenneté ». Quinze ans après, la problématique du décloisonnement entre dispositifs et acteurs est encore d'actualité. En effet, les différents Schémas et Projets Régionaux de Santé précisent que le décloisonnement doit

être incité, notamment sur l'accompagnement des plus fragiles.

La Vie Active a développé ces dernières années plusieurs axes dans le cadre de sa stratégie d'ouverture : questionnement des organisations internes, organisation de temps collaboratifs sur les territoires avec les acteurs (réunions de synthèses communes, groupes de travail, échanges de pratiques professionnelles, formations croisées,...), participation active à la structuration des Projets Territoriaux de Santé Mentale et autres groupes de travail qui contribuent également à cette démarche, conventionnement et échanges de pratiques professionnelles, etc.

Si l'intérêt d'une démarche globale d'ouverture n'est pas contesté, il reste encore du chemin à parcourir afin que concertation et décloisonnement entre les acteurs sociaux, sanitaires et éducatifs soient effectifs et efficaces.

L'association La Vie Active continuera notamment grâce à la richesse des initiatives de terrain entreprises mais également à son expertise de l'accompagnement des publics fragiles à explorer et à trouver les pistes qui permettront aux acteurs de faire route ensemble dans un proche avenir pour optimiser la qualité de vie des personnes qu'elle aide au quotidien.

Pour cela, elle poursuivra les objectifs suivants :

- Contribuer à la coordination des acteurs des territoires ;
- Poursuivre le positionnement des ESMS de l'association en tant que structures ressources ;
- Travailler de façon synallagmatique avec les acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux pour la mise en œuvre d'un parcours inclusif responsable.

³RBPP Ouverture de l'établissement à et sur son environnement - ANESM

1.5 NOTRE ORGANISATION



1.5.2

NOTRE PRÉSENCE SUR LES TERRITOIRES : LES CLUBS VIE ACTIVE

Les clubs de La Vie Active sont des lieux où la citoyenneté inscrite aux frontons de nos institutions est concrètement déclinée et vécue et où s'appliquent deux principes essentiels :

- La Vie Active ne peut ignorer l'évolution de l'environnement politique, social et associatif de ses structures ;
- La Vie Active a le devoir de se faire connaître à l'extérieur de ses structures pour élargir son influence.

Pour répondre à ces principes, il est indispensable d'associer toutes les personnes intéressées par La Vie Active et celles pouvant la faire progresser à savoir : les adhérents, les élus, les salariés de La Vie Active, les parents, les usagers, les représentants d'associations laïques, les professionnels du secteur médical et paramédical, les amis de La Vie Active. Les missions des clubs Vie Active seront réaffirmées.

Faire de La Vie Active des lieux de citoyenneté en veillant à ce que les 6 valeurs essentielles qui fondent son action, soient respectées :

● LA LIBERTÉ

dans le respect de soi-même, des autres et des règles régissant notre société ;

● L'ÉGALITÉ

des droits et des devoirs ;

● LA FRATERNITÉ

régissant les relations à l'autre ;

● LA LAÏCITÉ

respect de la liberté de conscience, en refusant tout prosélytisme dogmatique ;

● LA CITOYENNETÉ

de la République Française : droit de toute personne à être reconnue comme citoyen. Cela implique qu'elle fait partie d'un corps politique, en Etat, qu'elle a, dans ce corps politique, des droits, des devoirs et donc des responsabilités. Elle est acteur dans la cité ;

● LA SOLIDARITÉ

entendue au sein de ses structures, mais également plus largement, au sein de la société.

1.5 NOTRE ORGANISATION

1.5 NOTRE ORGANISATION

Faire de La Vie Active une force associative

- En permettant une mobilisation rapide ;
- En créant une solidarité entre usagers, amis de La Vie Active professionnels d'un même secteur ;
- En confortant des partenariats locaux ;
- En faisant connaître le projet associatif de l'association ;
- En organisant des opérations « porte ouverte » pour valoriser son savoir-faire et mieux la faire connaître.

Faire de La Vie Active une association incontournable dans l'évolution de l'environnement social et politique :

- En étant informé des initiatives prises localement en faveur des personnes en difficulté ;
- En associant les partenaires dans les différentes réunions.
- En connaissant les études, enquêtes sociologiques faites pour déterminer les besoins ;

Les clubs Vie Active, outils de promotion, permettront ainsi à La Vie Active d'être une association dynamique et innovatrice qui répond aux besoins locaux générés par l'évolution de la société, mais aussi par des décisions politiques locales.

1.5.3

NOTRE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Le développement de réponses nouvelles au service des personnes les plus fragilisées reste une constante pour l'association. En effet, depuis l'origine, son Conseil d'Administration n'a eu de

cesse de répondre présent dès lors qu'un besoin était à couvrir. De même, l'association est reconnue pour son ingénierie et son expertise dans le montage et la réalisation de projets nouveaux.

Dès lors, l'association a fait le choix de renforcer sa présence auprès des populations des territoires tels que, par exemple, la région Ile-de-France et en territoire ultramarin notamment en Guyane. En effet, l'association entend faire bénéficier de son savoir-faire pour continuer à répondre aux besoins des personnes les plus fragiles.

Au-delà de son développement géographique, La Vie Active dispose d'une connaissance étendue des problématiques liées aux populations vulnérables. Elle bénéficie des compétences des professionnels œuvrant au sein des ESMS mais également des services supports incarnés par son siège social qui lui permettent de se questionner, se réinventer et s'adapter sans cesse, et qui engendrent de nouvelles dynamiques d'évolution et de développement.

Sa dynamique de développement se traduit également par les rapprochements (adossements, créations, transformations etc.) avec d'autres acteurs associatifs sociaux et médico-sociaux et/ou réseaux départementaux et régionaux.

Enfin, son développement passe également par l'élaboration d'une démarche structurée d'innovation permettant la mise en œuvre de projets bénéficiant d'un financement différencié. Ainsi, l'association contribue également à satisfaire des besoins non couverts et à faire évoluer ses pratiques d'accompagnement par le biais de projets d'innovation sociale financés dans le cadre des programmes européens notamment.

Véritable levier de l'innovation sociale, ces projets permettent d'expérimenter des pratiques de mutualisation entre différents acteurs de l'Union Européenne pour apporter des réponses conjointes à des défis communs. Ils permettent à nos professionnels d'aller à la rencontre d'autres acteurs européens de l'Economie Sociale et Solidaire, eux aussi animés par une volonté de confronter leurs approches et méthodes de travail avec d'autres cultures professionnelles afin d'améliorer leurs offres de services.

Ainsi, notre participation à des projets d'innovation sociale est et sera toujours animée par l'ambition d'innover pour apporter de nouvelles réponses à des besoins sociaux.

1.5 NOTRE ORGANISATION

1.5 NOTRE ORGANISATION



1.5.4

LA DÉMARCHE ÉTHIQUE

Conformément au précédent projet associatif, il a été décidé la création d'un Comité de réflexion éthique au sein de La Vie Active.

Ce Comité de réflexion éthique a pour ambition de rendre des avis dans le but d'apporter un éclairage aux professionnels. La composition du Comité éthique de La Vie Active a été réfléchi avec attention. Dans un souci de représentativité, le Comité reflète la diversité des métiers et professions existant au sein de l'Association.

Le Comité de réflexion éthique s'est réuni pour la première fois en décembre 2018. Il se réunit depuis tous les trois mois. Après avoir bâti les statuts et le règlement du Comité, il est saisi ou s'autosaisit sur des problématiques transversales (exemple : « La Liberté d'aller et venir », « L'adhésion au projet de soins », etc...).

« Faire connaître le rôle et les missions du Comité de réflexion éthique »

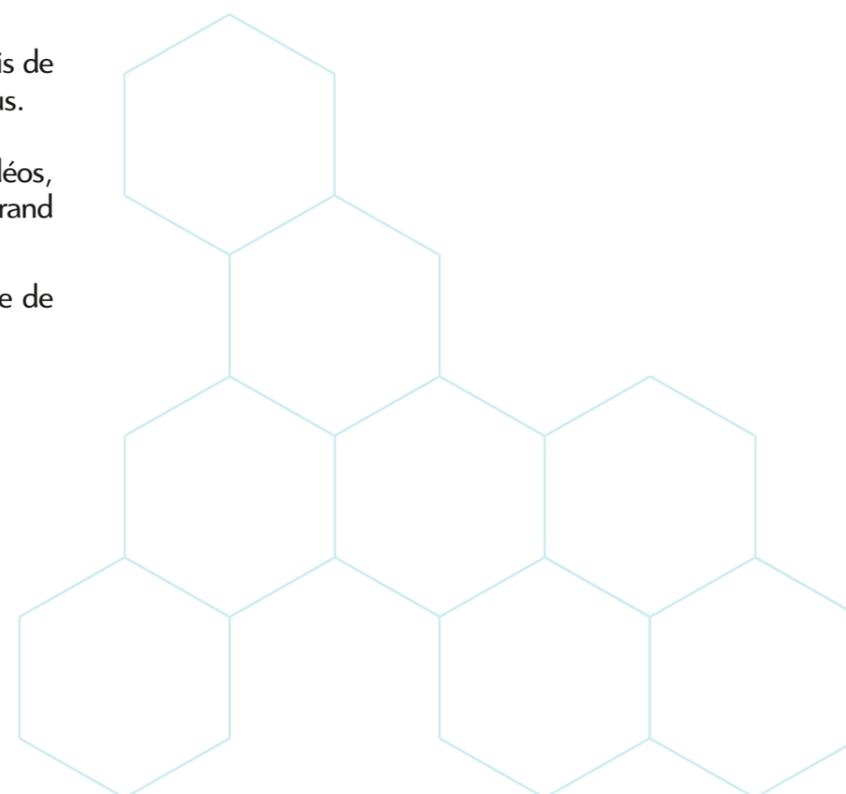
Au-delà des professionnels de l'Association, il est primordial que les usagers, familles soient avertis de l'existence du Comité et puissent le saisir. Les différents avis doivent également être accessible à tous.

- La communication interne (newsletter, affiche, flyers...) et externe (site Internet, vidéos, colloque) doit permettre de faire connaître le Comité et rendre accessible ses avis au plus grand nombre (FALC, LSF).
- Les avis seront transformés en de courtes vidéos pour permettre au plus grand nombre de s'approprier cette démarche.

« Insuffler l'éthique dans les établissements »

Le Comité de réflexion éthique ne doit pas vivre en vase clos. Les avis qu'il rend doivent être diffusés à l'ensemble des établissements afin que les salariés s'en emparent.

- Les directeurs pourront se saisir des réunions existantes au sein de leurs établissements (réunion cadres, réunion de service...) pour faire connaître le comité, la teneur des avis rendus et insuffler auprès des équipes, par des moyens innovants, une pédagogie d'accompagnement respectueuse des valeurs et des bonnes pratiques défendues par le comité de réflexion éthique.
- Les avis pourront être présentés aux usagers afin qu'ils soient débattus avec eux.
- Lors de la réécriture du projet d'établissement ou de son actualisation, les directeurs devront aborder la question de l'éthique dans l'accompagnement des usagers.



NOS 6 GRANDS DÉFIS



II.

LES DÉFIS MAJEURS À RELEVER



2.1

DÉFI N°1 : DEFENDRE LE PRINCIPE D'UNE INCLUSION RESPONSABLE

La construction d'une société encore plus inclusive est une priorité pour tous. Par principe, l'inclusion s'applique à tous mais ce sont les conditions de la mise en place de l'inclusion qui ne peuvent s'appliquer à tous.

pour permettre une autonomisation des publics. Pour autant, en tant qu'association œuvrant à l'accompagnement des publics vulnérables, force est de constater que la notion de « tout inclusif » est très complexe, voir illusoire à mettre en œuvre. Force est de constater aussi que les services de l'établissement demeurent la solution opportune pour certains publics.

Pour l'Association, la notion d'inclusion renvoie ainsi à la capacité pour une personne, un établissement, un service à accompagner une personne fragile afin de lui permettre un épanouissement plein et entier dans tous les domaines de la vie.

Par conséquent, pour les cinq prochaines années, La Vie Active s'emploiera à répondre aux objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Au regard de la pluralité des publics accompagnés par l'Association, une vigilance semble de mise. En effet, pour certains, l'inclusion sera vécue comme un principe obligatoire visant à rendre accessible le milieu dit « ordinaire » aux personnes vulnérables (accès aux droits, égalité des chances, ...). Pour d'autres, elle recouvre les moyens mis en place



2.1.1 ENJEU STRATÉGIQUE 1 :

ÊTRE IDENTIFIÉ COMME UN ACTEUR CLÉ AUPRÈS DE LA PUISSANCE PUBLIQUE

Positionner La Vie Active comme un acteur clé auprès de la puissance publique et des réseaux influents, afin de contribuer activement à la définition de la politique inclusive de demain et à l'orientation de sa mise en œuvre, tout en préservant son pouvoir d'agir et son autonomie.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- S'inscrire dans des dispositifs de gouvernance territoriale et de coordination opérationnels initiés par la puissance publique ;
- Poursuivre nos engagements dans les réseaux d'influence ;

2.1

DÉFI N°1 : DEFENDRE LE PRINCIPE D'UNE INCLUSION RESPONSABLE

- Poursuivre la démarche de communication, valorisation des activités et initiatives remarquables menées dans les établissements et services, et à l'échelle associative ;
- Soumettre régulièrement nos propositions de projets d'innovation sociale à la puissance publique.



2.1.2 ENJEU STRATÉGIQUE 2 :

POURSUIVRE L'ADAPTATION ET L'ÉLARGISSEMENT DE L'OFFRE

Poursuivre l'adaptation et l'élargissement de l'offre de La Vie Active en **concevant et développant des modalités d'accompagnement nouvelles et/ou innovantes** afin de répondre aux besoins spécifiques que requièrent des démarches encore plus inclusives, s'ouvrir à de nouveaux publics, faire face aux situations de handicap complexes, et garantir la fluidité des parcours.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- S'inscrire dans une dynamique de questionnement et de recherche sur l'évolution des accompagnements en poursuivant les projets d'innovation sociale notamment soutenus par l'Union Européenne, la formation des professionnels, l'acculturation entre secteurs d'activité, et les échanges de bonnes pratiques ;
- Faire évoluer les organigrammes des établissements, intégrer de nouveaux métiers (ex.chargés d'insertion, job coaching, coordonnateur de parcours, ...) ;
- Être en veille sur les appels à projets, les nouvelles sources de financement, les cofinancements et questionner la transférabilité des mesures financières entre dispositifs ;
- Envisager le développement de nouveaux dispositifs et l'adaptation des structures : plateformes de services permettant la flexibilité et la modulation de l'offre et des parcours, accompagnements alternatifs à l'institution, des modalités de répit, et les interventions précoces ;
- Renforcer la palette d'outils vecteurs d'inclusion : UEE, SESSAD, plateforme santé, habitat inclusif, activités d'insertion par l'activité économique, apprentissage, emploi accompagné etc. et d'antennes spécialisées, de petites capacités pour disposer d'une force de réactivité, d'adaptabilité.

2.1

DÉFI N°1 : DEFENDRE LE PRINCIPE D'UNE INCLUSION RESPONSABLE



2.1.3 ENJEU STRATÉGIQUE 3 :

ÊTRE RESSOURCE AUPRÈS DES ACTEURS DU SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL ET DU MILIEU ORDINAIRE

Perpétuer le positionnement des établissements de l'Association en tant que **structures ressources auprès des acteurs du social, médico-social et du milieu ordinaire**, en renforçant et affirmant leurs expertises, mais également leurs compétences à « aller vers », à coordonner, fédérer et responsabiliser un ensemble de partenaires nécessaires à la mise en œuvre de parcours inclusifs.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Poursuivre l'ouverture des établissements et services à leur environnement, développer les conventionnements et accompagner l'acculturation entre les partenaires pour des collaborations effectives et efficientes ;
- Continuer de développer des équipes ressources au sein de l'Association permettant l'appui et le soutien, la diffusion de savoirs et le déploiement des expertises ;
- Soutenir et aider à la reconnaissance des rôles, missions, fonctions et expertises de nos établissements et services en matière d'inclusion, intervenir en tant que coordonnateur de parcours, s'inscrire dans des démarches de co-construction de parcours avec les partenaires ou encore la création d'instances de pilotage des parcours par territoire ;
- Être identifiée comme ressource auprès de la personne, de sa famille et des partenaires lors des phases de transition.

2.1

DÉFI N°1 : DEFENDRE LE PRINCIPE D'UNE INCLUSION RESPONSABLE



2.1.4 ENJEU STRATÉGIQUE 4 :

DÉPLOYER DES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ET DES PARCOURS INCLUSIFS QUI GARANTISSENT LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES

Déployer des modalités d'accompagnement et des parcours inclusifs responsables et bienveillants qui garantissent le pouvoir d'agir des personnes accompagnées, préservent leur autonomie autant que possible, permettent le respect de leur citoyenneté et soutiennent le rôle des proches et aidants.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Prendre en compte les aspirations de la personne et de sa famille pour la construction de son projet et leur permettre d'envisager des étapes dans le processus d'inclusion avec des possibilités de retour, de changement, d'ajustement (notion de filet de sécurité) ;
- Développer et diversifier les formes d'accompagnement à l'exercice de la citoyenneté ;
- Poursuivre l'élargissement des dispositifs jumelant prestations médico-sociales et prestations de droit commun (ex : habitat inclusif) ;
- Renforcer et soutenir l'implication des proches et aidants : développer les compétences et la guidance parentale, proposer des formations croisées parents / professionnels, participer au déploiement de plateformes d'aide aux aidants, de centres de ressources ;
- Poursuivre l'accessibilité des locaux, des prestations et des informations pour favoriser l'autonomie et le pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

2.1

DÉFI N°1 : DEFENDRE LE PRINCIPE D'UNE INCLUSION RESPONSABLE



2.1.5 ENJEU STRATÉGIQUE 5 :

AGIR SUR LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES

Contribuer à l'évolution des représentations, à l'acceptation de la différence, à la démystification des handicaps spécifiques et à l'acculturation de la société à la politique inclusive.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Former, sensibiliser les professionnels sur les représentations des handicaps spécifiques et favoriser l'inclusion des personnes dans les établissements et services par des stages, co-interventions, équipe de soutien etc. ;
- Investir les centres de formation et se présenter comme lieux de stage, diffuser une culture de l'inclusion « responsable » en intervenant dans des formations initiales ;
- Valoriser et faire connaître les compétences et les expertises des personnes accompagnées pour faire évoluer les représentations sociales dans le cadre d'un enrichissement mutuel.

2.2

DÉFI N°2 : GARANTIR LES PARCOURS DE SOINS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »

Cette citation bibliographique vient du « Préambule de la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé », tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé à New York en 1946. Entrée en vigueur le 7 avril 1948, cette définition n'a pas été modifiée et reste depuis plus de 70 ans une préoccupation majeure. Le nouveau défi pour la santé, inédit, qui a touché notre pays au premier semestre 2020 en témoigne. En effet, cette crise épidémiologique sans précédent, liée au virus COVID 19, a conduit nos équipes à prendre, dans un cadre réglementaire très restreint, toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé des personnes fragiles,

vulnérables que l'association accompagne au quotidien. De l'organisation de la continuité des soins physiques à la prise en charge psychologique ou psychique en passant par le soutien moral et social, toutes les mesures ont été prises pour protéger la santé de chacun. Les travaux portés par l'association depuis le projet associatif précédent et le contexte lié à l'épidémie du Covid 19 nous incitent à poursuivre plus que jamais notre engagement pour la santé de tous, aussi pour les cinq années à venir nous nous imposons de poursuivre nos réflexions et de répondre aux enjeux stratégiques suivants :



2.2.1 ENJEU STRATÉGIQUE 1 :

ÊTRE ACTEUR/PORTEUR DE LA DÉFINITION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE PRÉVENTION ET D'ACCÈS AUX SOINS OUVERTE À TOUS

Grâce à l'expertise développée et la connaissance des publics, être acteur/porteur de la définition d'une nouvelle politique de prévention et d'accès aux soins ouverte à tous (y compris pour les personnes majeures sans statut) et ainsi contribuer à réduire les fragmentations et cloisonnements des mesures et services proposées aux personnes en fonction de leur statut (Personnes Agées /Personnes Handicapées ...).

2.2 DÉFI N°2 : GARANTIR LES PARCOURS DE SOINS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Être force de propositions dans l'adaptation de nos ESMS, de nos architectures, de nos pratiques et de nos fonctionnements aux évolutions des populations accueillies, de leur santé et de leurs pathologies pour proposer un fonctionnement pérenne, efficient et une prise en charge adaptée et de qualité ;
- Promouvoir l'innovation, l'adaptation et l'optimisation de l'articulation entre le diagnostic (qui doit être le plus précoce possible), le fonctionnement et le projet personnalisé pour améliorer le bien-être de la personne quel que soit son état de santé ;

2.2.2 ENJEU STRATÉGIQUE 2 :

ÊTRE FORCE DE PROPOSITIONS AUPRÈS DES INSTITUTIONS

Être force de propositions auprès des institutions pour trouver des réponses aux problématiques de santé permettant à la personne de retrouver /conserver son rôle d'acteur dans son parcours de soins et lui permettre de conserver son lieu de vie.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Aider la personne à devenir, redevenir et/ou rester « acteur responsable » de son parcours de soins en éduquant, avec les acteurs (sanitaire, mutuelles etc.). Sensibiliser à la santé et lutter contre la sédentarité quel que soit le handicap ;
- Agir pour prévenir la perte d'autonomie et éviter l'aggravation, notamment en aidant la personne à la compréhension et l'acceptation de son état de santé (vieillesse, pathologies, handicap) avec des outils et actions personnalisés et adaptés (communication, guidance, suivi, évaluation et réévaluation, etc.) ;
- Permettre à la personne de rester chez elle, de préserver sa liberté d'aller et venir, de conserver sa qualité de vie en évitant que la perte d'autonomie n'engendre le déracinement de la personne. Pour cela, l'association continuera à adapter les ESMS aux évolutions de la personne (optimiser les locaux, proposer des solutions et des services évolutifs, alternatifs et/ou des variantes, rendre opérationnel le décloisonnement) et à trouver de nouveaux modèles d'hébergement ;

2.2 DÉFI N°2 : GARANTIR LES PARCOURS DE SOINS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

- Promouvoir le maintien dans l'emploi de la personne en situation de handicap malgré le vieillissement ou la maladie en lui proposant des aménagements et des conditions de travail adaptés à l'évolution de son état de santé ;
- Orienter, guider, accompagner, soutenir les familles et/ou la personne de confiance pour la compréhension et l'acceptation du vieillissement ou de la maladie de leur proche mais également de la place de l'ESMS en tant que relai du parcours de soin. Travailler ensemble pour optimiser le parcours de soins de la personne en gérant l'éloignement et en assurant un maintien des liens. Sensibiliser, en lien avec les acteurs des territoires et les autorités, les familles au repérage précoce des signes de déficience et leurs impacts sur les personnes.

2.2.3 ENJEU STRATÉGIQUE 3 :

ÊTRE PROACTIF ET RÉACTIF, RECHERCHER LES NOUVELLES SOLUTIONS POUR PRENDRE SOIN

Être proactif et réactif face aux évolutions sociales et géopolitiques (veille sur l'évolution ou réapparition de nouvelles maladies), toujours **rechercher l'innovation pour développer de nouvelles solutions pour prendre soin.**

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Être un acteur de la recherche : Développer, en concertation et en partenariat avec les comités de recherches et scientifiques (HAS, instances sanitaires, etc.), la recherche pour les personnes en situation de handicap qui présentent des problèmes de santé conséquents (Trouble du Spectre de l'Autisme, Troubles Dys, trouble du neurodéveloppement, troubles sensoriels, etc.) ;
- Contribuer à faire reconnaître le handicap psychique et promouvoir le développement d'établissements et de services adaptés ;
- Favoriser le développement des structures multi-handicap pour prendre en compte le vieillissement et les maladies neurodégénératives pour s'adapter et anticiper l'institutionnalisation tardive du fait du développement de l'inclusion.

2.2

DÉFI N°2 : GARANTIR LES PARCOURS DE SOINS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES



2.2.4 ENJEU STRATÉGIQUE 4 :

SÉCURISER ET ENGAGER LE PARCOURS DE SOINS LE PLUS TÔT POSSIBLE

Sécuriser et engager le parcours de soins le plus tôt possible pour répondre aux problèmes d'errance diagnostique et réduire les sur-handicaps.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Accélérer l'accès à un diagnostic pour repérer précocement les déficiences et leurs impacts sur la personne et son entourage et pouvoir proposer des compensations le plus rapidement possible. Favoriser le développement des interventions précoces et l'anticipation du parcours de santé en développant des projets visant à intervenir de manière plus intensive notamment pour la tranche d'âge 0-4 ans sans attendre le diagnostic ;
- Systématiser et améliorer l'effectivité de l'accès aux actions de prévention et aux soins des personnes en situation de handicap grâce notamment au renforcement et à la consolidation des réseaux de diagnostic (en incluant également une politique d'accès aux soins pour les personnes issues d'un parcours migratoire sans statuts) et en donnant une place aux ESMS non médicalisés dans le parcours de soins de la personne ;
- Lutter contre la désertification médicale au niveau du territoire et des établissements. Sécuriser le parcours de soins par la création d'une équipe mobile sanitaire de soutien aux ESMS non médicalisés, d'un pool « déficiences sensorielles » ;
- Se prémunir des ruptures de parcours de santé en sécurisant, dans le cadre d'un partenariat efficace et efficient avec le sanitaire, l'accompagnement global de l'utilisateur à la santé dans le respect du secret médical ; en accompagnant les publics nécessitant des parcours Médico-Psycho-Socio-Educatifs spécifiques soutenus (public vieillissant, épilepsie, troubles psychiques, précarité, protection de l'enfance, etc.) et en optimisant la continuité du parcours de soins en cas de sortie de dispositif pour raison de santé (ex sortie ESAT, inaptitude ...) ;
- Mobiliser les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) et s'inscrire dans une dynamique d'innovation technologique en santé permettant de favoriser et sécuriser l'accès aux soins : Développer l'accès au soin télémédecine, développer le potentiel des logiciels de soins, développer une bibliothèque associative de connaissances spécifiques et créer une boîte à outils santé /handicap, développer le Dossier Médical Partagé pour toutes les filières associatives et garantir la sécurisation des informations à caractère médical.

2.2

DÉFI N°2 : GARANTIR LES PARCOURS DE SOINS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES



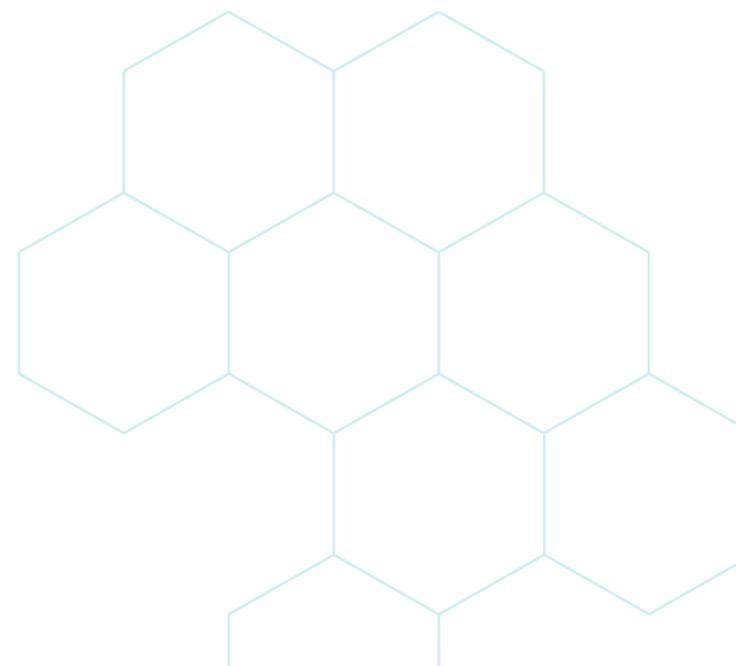
2.2.5 ENJEU STRATÉGIQUE 5 :

ÊTRE COORDINATEUR DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Être coordinateur des acteurs du territoire et se positionner comme un acteur de la santé.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Permettre à nos ESMS d'être reconnus et identifiés comme des coordonnateurs de santé sur les territoires au service des projets des personnes accompagnées et de leur famille (collaboration avec les Communautés Professionnelles de Territoire de Santé, avec les professionnels libéraux etc.) ;
- Mettre en lien les professionnels de l'accompagnement et les personnes accompagnées avec les services adaptés aux besoins de la personne (sanitaires, paramédicaux, centre d'information et de conseil en aides technologiques, association, etc.).



2.3 DÉFI N°3 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Depuis de nombreuses années, notre société connaît une évolution sans précédent des « nouvelles technologies de l'information et de la communication », à laquelle La Vie Active s'adapte et n'a de cesse de chercher à en tirer le meilleur pour mettre le numérique au service de tous.

L'utilisation des outils numériques et des nouvelles

technologies doit rester un outil au service de l'amélioration de l'accompagnement sans pour autant, être la réponse unique.

Ainsi, le numérique et les nouvelles technologies constituent un enjeu majeur pour lequel La Vie Active se doit de porter une attention particulière pour les cinq prochaines années :

2.3.1 ENJEU STRATÉGIQUE 1 :

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIQUES AU SERVICE DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE L'AUTONOMIE

Mettre les nouvelles technologies au service de l'accessibilité et de l'autonomie.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Accompagner nos publics afin de réduire la fracture numérique grâce à une meilleure accessibilité et un apprentissage pour tous ;
- Proposer un accompagnement adapté à chacun(e) pour effectuer ses démarches et/ou les orienter vers d'autres services en ligne ;
- Mobiliser les outils du numérique pour maintenir le lien social et familial ;
- Poursuivre l'équipement et l'adaptation du logement pour une plus grande autonomie ;
- Mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité et des libertés fondamentales des personnes accueillies.

2.3 DÉFI N°3 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

2.3.2 ENJEU STRATÉGIQUE 2 :

DÉPLOYER LES OUTILS NUMÉRIQUES POUR OPTIMISER NOS ACCOMPAGNEMENTS

Déployer les outils numériques et technologiques pour optimiser nos accompagnements.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Développer les espaces numériques partagés pour faciliter les échanges entre les personnes accueillies, leurs familles, nos établissements, les partenaires institutionnels et les professionnels de santé ;
- Étendre l'accès aux outils de compensation numériques et technologiques pour mieux répondre aux besoins des professionnels et des personnes accueillies ;
- Développer notre capacité d'accueil et d'accompagnement des personnes en utilisant des outils de compensation technologiques et numériques (notamment pour les personnes avec trouble des fonctions sensorielles) ;
- Développer de nouvelles formes d'apprentissage par des outils technologiques innovants ; Contribuer à développer la téléconsultation et télémedecine.

2.3

DÉFI N°3 : POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES



2.3.3 ENJEU STRATÉGIQUE 3 :

FACILITER LA COMMUNICATION ET L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS

Fluidifier les échanges et la transmission de l'information.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Généraliser et normaliser l'utilisation du Dossier Informatisé de l'Usager pour permettre une fluidité de parcours et un accès simplifié à l'information ;
- Favoriser les échanges de bonnes pratiques à travers de nouveaux modes de collaborations interprofessionnelles via la mise en place de plateformes collaboratives intra et inter institutions.



2.3.4 ENJEU STRATÉGIQUE 4 :

POURSUIVRE NOTRE DYNAMIQUE D'INNOVATION

Poursuivre notre dynamique d'innovation numérique et technologique.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Développer des profils de « personnes ressources » mobiles, capables de proposer des solutions numériques et des nouvelles technologies répondant aux besoins de nos établissements et services ;
- Rechercher les dernières innovations numériques et technologiques au service de nos publics et leurs moyens de financement ;
- S'inscrire comme terrain d'expérimentation en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et les instituts de recherche sur les nouvelles technologies et le numérique.

2.3

DÉFI N°3 : POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES



2.3.5 ENJEU STRATÉGIQUE 5 :

VEILLER À UNE INCLUSION NUMÉRIQUE RAISONNÉE

Veiller à une inclusion numérique raisonnée.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Acculturer les professionnels à l'utilisation des nouvelles technologies pour permettre un accompagnement de qualité des personnes accompagnées ;
- Garder une alternative au tout numérique avec des adaptations répondant aux besoins spécifiques de nos publics ;
- Prévenir les dangers du numérique à travers des actions de sensibilisation à la dépendance de des personnes aux écrans et à la gestion de leurs données personnelles ;
- Poursuivre l'application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et rester vigilant quant à son évolution.

2.4 DÉFI N°4 : ÊTRE UN ACTEUR RESPECTUEUX DES RESSOURCES ET DE L'ENVIRONNEMENT

« L'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel (...) l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains (...) la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation (...) afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins » (Conseil Constitutionnel, décision n° 2019-823 QPC du 31 janvier 2020). Ainsi, la protection de l'environnement constitue « un objectif de valeur constitutionnelle » venant s'ajouter à celui de la protection de la santé.

Au-delà, l'association est confrontée à l'obligation de mettre en place les dispositions législatives : loi EGALIM, loi Mobilités etc. Toutes ces obligations amènent l'association à poursuivre ses réflexions sur le champ du développement durable et à se mobiliser auprès des pouvoirs publics pour obtenir les compensations adéquates sur les budgets de ses établissements. Bien qu'étant orientés depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable alliant efficacité économique, équité sociale et qualité environnementale, c'est sur ce dernier pilier que les salariés, les bénévoles et les personnes accueillies par La Vie Active souhaitent accentuer leurs actions pour les cinq ans à venir.

2.4.1 ENJEU STRATÉGIQUE 1 :

MIEUX MAÎTRISER L'IMPACT DE NOTRE ACTIVITÉ SUR L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Mettre en place une commission « Développement Durable » permettant de suivre l'avancée de nos actions dans ce domaine et d'assurer une veille sur les évolutions réglementaires et législatives en la matière ;
- Inscrire le respect de l'environnement et la préservation des ressources naturelles dans tous les projets des établissements et services de La Vie Active ;
- Normaliser la collecte de données sur les consommations énergétiques, le bilan carbone, les cibles Haute Qualité Environnementale (HQE), les filières de recyclage de nos établissements et services, ainsi que sur les volumes de déchets produits et réutilisés ;
- Publier un rapport de « performance environnementale » annuel, précisant les résultats obtenus dans chaque établissement et service, en précisant la stratégie à déployer pour améliorer leurs bilans pour les années à venir.

2.4 DÉFI N°4 : ÊTRE UN ACTEUR RESPECTUEUX DES RESSOURCES ET DE L'ENVIRONNEMENT

2.4.2 ENJEU STRATÉGIQUE 2 :

PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES ET FAVORISER LE CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS DANS UNE LOGIQUE ÉCORESPONSABLE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Multiplier les actions locales d'éducation et de formation du personnel, des bénévoles et des personnes accueillies sur l'environnement (ex. les sensibiliser pour améliorer la qualité de l'air et de l'eau, favoriser les achats écoresponsables, tri des déchets biodégradables et des autres déchets alimentaires) ;
- Mieux maîtriser notre consommation d'énergie pour limiter les coûts, optimiser le confort et veiller à la préservation de l'environnement (ex. généraliser l'utilisation des ampoules à LED ; tendre vers les énergies vertes : solaire, éolien, géothermique) ;
- Garantir la qualité de l'eau (notamment à travers l'utilisation de produits d'entretien et de nettoyage écologiques garantissant une hygiène optimale des locaux) et la qualité de l'air (ex. tendre vers l'utilisation de véhicules plus propres, promouvoir le covoiturage, sélectionner des produits d'entretien limitant la diffusion des Composés Organiques Volatils (COV), etc.) ;
- Favoriser les achats et la consommation de produits alimentaires et non-alimentaires écoresponsables, c'est-à-dire :
 - Ayant moins d'emballages ;
 - Portant des labels faisant foi du respect de l'environnement et de leur plus-value sociale ;
 - Quand cela est possible, s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone, opter pour des produits de saison, bio pour la santé de tous, installer des fontaines à eau et des dispositifs de réduction aux robinetteries (aérateurs), etc.
- Bannir le gâchis en poursuivant notre gestion stricte des stocks (alimentaires et fournitures) ;
- Poursuivre la réduction de nos déchets (ex. filières de tri) et déployer à plus grande échelle « l'économie circulaire de rachat des déchets » entre nos établissements et services et nos ESAT.

2.4

DÉFI N°4 : ÊTRE UN ACTEUR RESPECTUEUX DES RESSOURCES ET DE L'ENVIRONNEMENT



2.4.3 ENJEU STRATÉGIQUE 3 :

RENFORCER NOS PARTENARIATS ET S'INSCRIRE DANS UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE POUR CONTRIBUER À FAVORISER UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Créer un comité de pilotage Développement Durable représentatif des secteurs d'activités de l'association ;
- Généraliser les « achats durables » (ex. achats de produits ou services plus respectueux de l'environnement ou fabriqués dans des conditions socialement respectueuses) et en faire des critères d'attribution de nos marchés ;
- Participer à un programme local d'actions en faveur du développement durable (Agenda 21) pour contribuer à l'expérimentation de méthodes et d'outils innovants et améliorer les politiques publiques environnementales.

2.5

DÉFI N°5 : POURSUIVRE LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES DEPLOYEE PAR L'ASSOCIATION

Le savoir-faire de l'association repose, depuis sa création, sur des équipes expérimentées disposant de pratiques professionnelles constamment réinterrogées par la réflexion éthique, la formation et l'exigence de progresser. L'association considère en ce sens, que la qualification, la compétence et l'implication des professionnels constituent la meilleure garantie de la qualité du service rendu.

Dans un contexte particulièrement tendu et rempli d'incertitudes (métiers en tension...), l'association s'est donnée les objectifs suivants pour les années à venir :



2.5.1 ENJEU STRATÉGIQUE 1 :

POURSUIVRE NOTRE DÉMARCHE GPEC POUR GARANTIR LA QUALITÉ DE NOS ACCOMPAGNEMENTS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Cartographier nos métiers et nos compétences ;
- Rendre nos métiers attractifs ;
- Détecter les talents et les repérer : être référencé dans les écoles de formations et auprès des services de l'emploi ;
- Accompagner les changements et impacts sur les postures et pratiques professionnelles ;
- Favoriser les échanges interprofessionnels grâce à la pluralité des structures et métiers au sein de l'association ;
- Développer la marque « Employeur » de l'association (présence sur les réseaux sociaux, ...).

2.5

DÉFI N°5 :
POURSUIVRE LA POLITIQUE DES
RESSOURCES HUMAINES
DEPLOYEE PAR L'ASSOCIATION

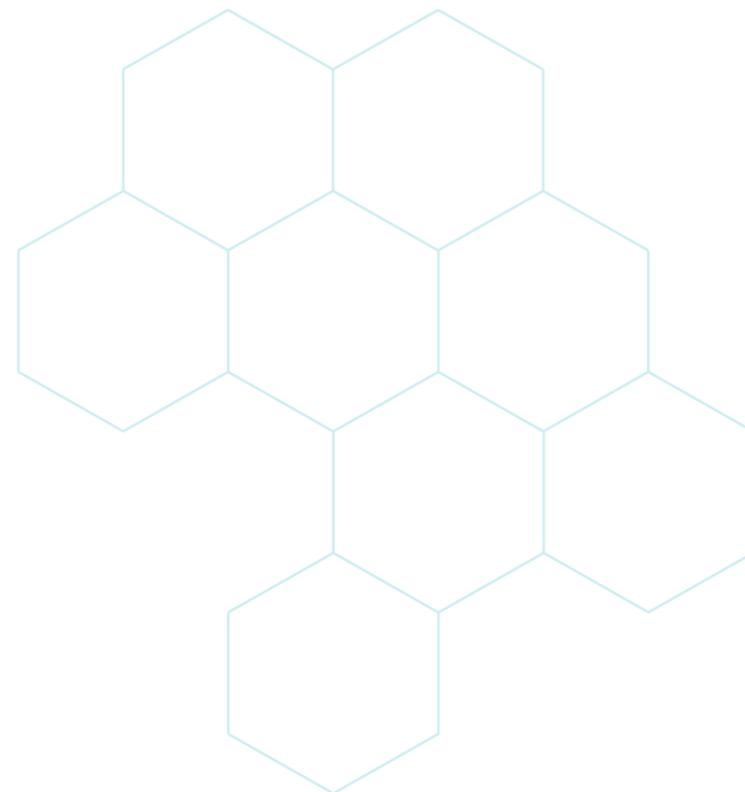


2.5.2 ENJEU STRATÉGIQUE 2 :

CONTINUER NOTRE DÉMARCHE EN MATIÈRE DE QUALITÉ DE VIE TRAVAIL

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Accompagner les salariés disposant d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) pour permettre le maintien dans le poste ;
- Prévenir les inaptitudes / accompagner les salariés en inaptitude en favorisant des reclassements ou des réorientations professionnelles ;
- Mener des actions favorisant le bien-être au travail (investissements, équipements etc...);
- Représenter l'association dans les débats nationaux sur l'évolution de nos conventions collectives, les métiers de l'humain.



2.5

DÉFI N°5 :
POURSUIVRE LA POLITIQUE DES
RESSOURCES HUMAINES
DEPLOYEE PAR L'ASSOCIATION



2.5.3 ENJEU STRATÉGIQUE 3 :

DÉVELOPPER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Favoriser l'apprentissage et la promotion de l'alternance ;
- Poursuivre le développement des compétences par la formation (obligation employeur) ;
- Préserver les moyens de la formation pour répondre à nos obligations légales en se dotant de professionnels ayant pour mission de rechercher des financements complémentaires ;
- Favoriser la mobilité de nos professionnels en facilitant les passerelles entre nos ESMS ;
- Former les professionnels à l'évolution des métiers en lien avec les transformations de nos structures (TSA, ...);
- Ancrer le développement de nos compétences et capitaliser nos savoir-faire dans notre pôle de formation ;
- S'appuyer sur l'expertise de notre pôle de formation pour construire de nouvelles actions « sur mesure » et améliorer l'adéquation des formations à nos besoins ;
- Accompagner les métiers dans les transformations auxquelles ils font face notamment en proposant des certifications nouvelles.

2.6

DÉFI N°6 : POURSUIVRE NOTRE DÉVELOPPEMENT ET PROMOUVOIR L'INNOVATION SOCIALE

Force est de constater que le développement de l'offre sociale et médico-sociale est actuellement fortement perturbé par les financements publics de plus en plus contraints et de moins en moins sécurisés, par l'hybridation des ressources qui entraîne une hybridation des réponses et limite les possibilités d'innovation.

Pour autant, l'association demeure pro-active et poursuit son développement tout en garantissant la gestion des risques.



2.6.1 ENJEU STRATÉGIQUE 1 :

CONSOLIDER ET AMÉLIORER NOTRE OFFRE DE SERVICE EXISTANTE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Proposer des réponses en matière d'accompagnement en lien avec les politiques du secteur, en prenant en compte la diversité croissante des problématiques liées au handicap et/ou difficultés sociales : déficience intellectuelle, troubles du spectre autistique, vieillissement, troubles psychiques, polyhandicap, troubles du comportement, troubles du neurodéveloppement, troubles sensoriels, troubles spécifiques du langage et des apprentissages, etc. ;
- Poursuivre les réflexions et actions relatives à l'accompagnement précoce des enfants et développement de solutions adaptées ;
- Contribuer à organiser la coopération entre les secteurs sanitaire et médico-social, en développant des partenariats et en renforçant la présence de l'Association dans les organisations représentatives.

2.6

DÉFI N°6 : POURSUIVRE NOTRE DÉVELOPPEMENT ET PROMOUVOIR L'INNOVATION SOCIALE

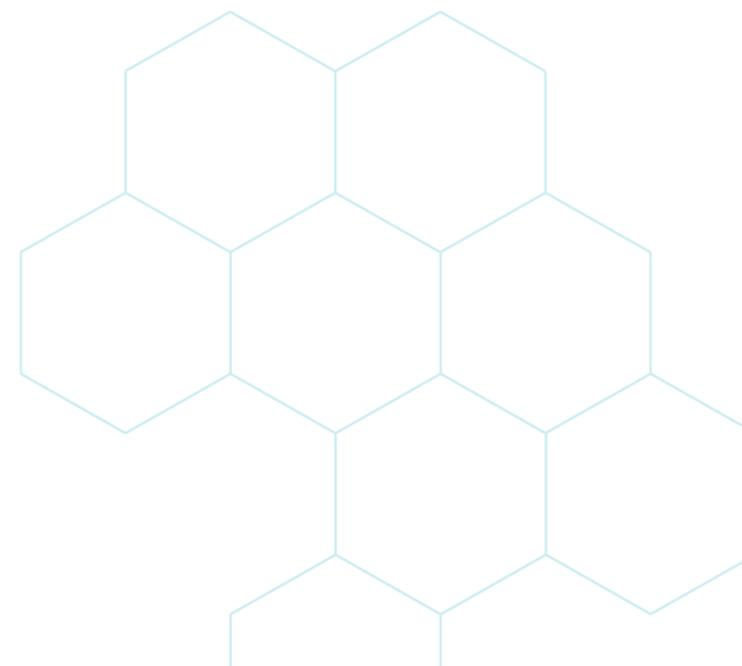


2.6.2 ENJEU STRATÉGIQUE 2 :

POURSUIVRE NOTRE DÉVELOPPEMENT SUR LES TERRITOIRES

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Accroître nos offres de services sur les territoires où l'association est présente ;
- Accompagner les acteurs dans le cadre de rapprochements et/ou reprise en gestion de structures ;
- Proposer des réponses aux besoins en s'appuyant sur des projets de recherche appliquée, des recherches-actions ;
- Développer une démarche structurée d'innovation permettant la mise en œuvre de projets bénéficiant de ressources hybrides.



GLOSSAIRE

ANESM : Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des Etablissements et services Sociaux et Médico-Sociaux

BPI : Banque Publique d'Investissement

CA : Conseil d'Administration

CAES : Centre d'Accueil et d'Exam des Situations

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

CESER : Conseil Economique Social et Environnemental

CRESS : Chambre Régionale de l'ESS

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

DAR : Dispositif d'AutoRégulation

DITEP : Dispositif - Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques

DST : Direction des Services Techniques

EA : entreprise Adaptée

EDAP : Equipe Diagnostic Autisme de Proximité

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

EHPAH : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Handicapées

EMAD : Equipe Mobile Artois-Douais

EMAS : Equipe Mobile médico-sociale d'Appui à la Scolarisation

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

ESMS : Etablissement ou Service Social ou Médico-social

ESS : Economie Sociale et Solidaire

FALC : Facile à Lire et A Comprendre

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

FH : Foyer d'Hébergement

FV : Foyer de Vie

GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

HAS : Haute Autorité de Santé

HQE : Haute Qualité Environnementale

IEM : Institut d'Education Motrice

IME : Institut Médico Educatif

LAM : Lit d'Accueil Médicalisé

LSF : Langue des Signes Française

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

PAEJ : Point Accueil Ecoute Jeune

PCO : Plateforme de Coordination et d'Orientation

PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

PIA : Programme d'Investissement d'Avenir

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

STAAP : Service Tutélaire Accompagnement et Actions Personnalisées

SAJ : Service d'Accueil de Jour

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAMO : Service d'Accompagnement en Milieu Ouvert

SAS TSA : Service d'Appui et de Soutien aux projets Troubles du Spectre de l'Autisme

SAVI : Service d'Accompagnement Vers l'Intégration

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SESSAD : Service d'Education spécialisée et de Soins à Domicile

SSIAD : Service de Soins Infirmiers A Domicile

TIC : Technologie de l'Information et de la Communication

TSA : Trouble du Spectre de l'Autisme

TPE-PME : Très Petite entreprise – Petite et Moyenne Entreprise

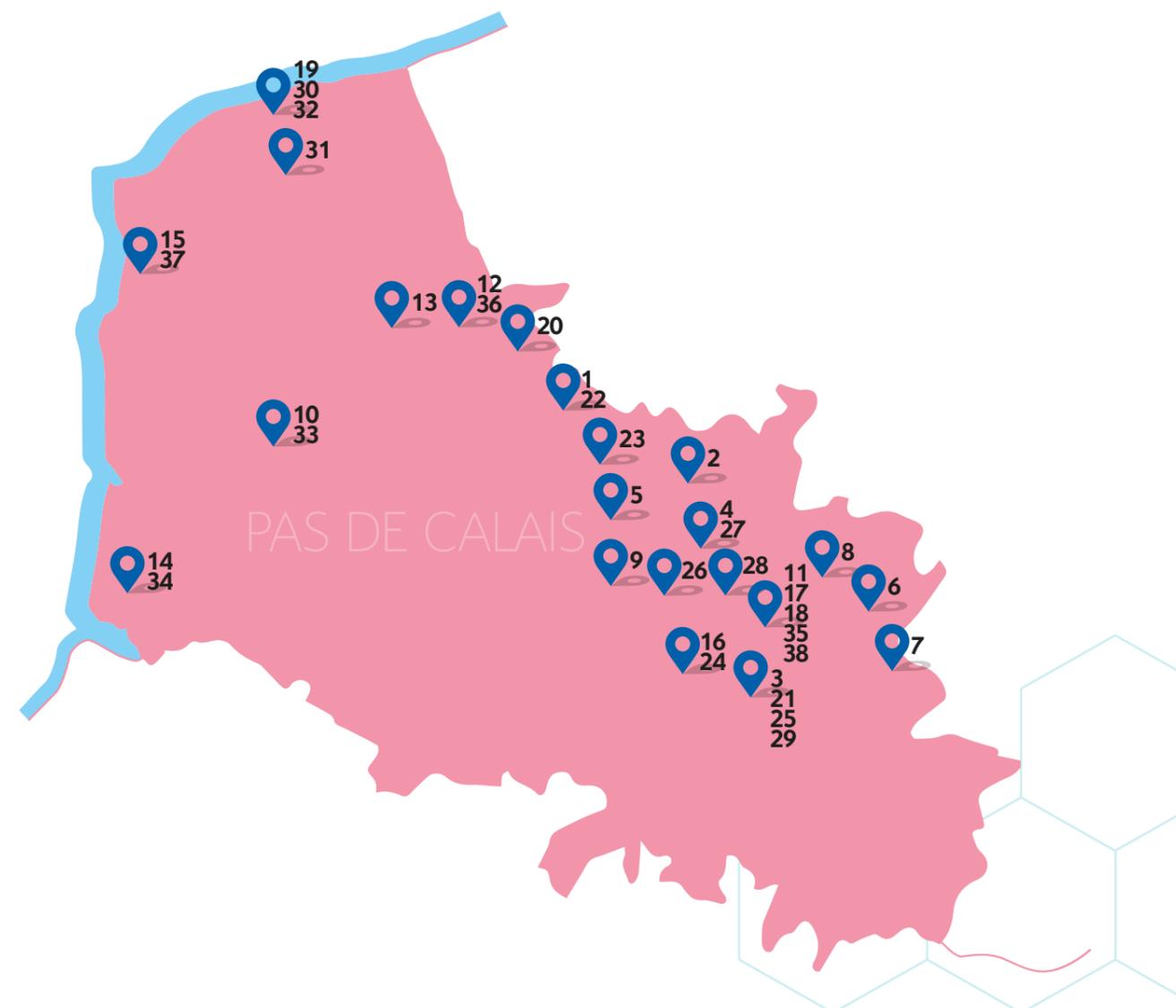
UEE : Unité d'Enseignement Externalisée

CARTOGRAPHIE DES ETABLISSEMENTS, SERVICES ET DISPOSITIFS, ET CLUBS DE LA VIE ACTIVE

ENFANCE



	Nom de la structure	Type de structure	Ville	Club LVA
1	IME "Jean MOULIN"	IME	AIRE SUR LA LYS	Club de l'Audomarois
2	IME "Léo LAGRANGE"	IME	ANNEZIN	Club de l'Artois
3	IME "Jean JAURES"	IME	ARRAS	Club de l'Arrageois
4	IME "Michel DUPONT"	IME	NOEUX LES MINES	Club de l'Artois
5			BRUAY LA BUISSIÈRE	Club de l'Artois
6	Pôle Enfance de la Gohelle	IME	HENIN BEAUMONT	Club des Bords des Eaux
7			BREBIÈRES	Club de la Sensée
8			COURRIÈRES	Club des Bords des Eaux
9	IME "Jeannette PRIN"	IME	CALONNE RICOUART	Club de l'Artois
10	IME Hucqueliers	IME	HUCQUELIERS	Club de la Côte d'Opale
11	IME "Louis FLAHAUT"	IME	LIEVIN	Club de la Gohelle
12	IME "René CARBONNEL"	IME	LONGUENESSE	Club de l'Audomarois
13		Ferme thérapeutique	ZUDAUSQUES	Club de l'Audomarois
14	IME "Robert MERIAUX"	IME	RANG DU FLIERS	Club de la Côte d'Opale
15	IME "Louis BLERIOT"	IME	WIMILLE	Club de la Côte d'Opale
16	IEM "Pierre CAZIN"	IEM	ANZIN ST AUBIN	Club de l'Arrageois
17	Dispositif ITEP Jean Ferrat	ITEP	LIEVIN	Club de la Gohelle
18		SESSAD	LIEVIN	Club de la Gohelle
19	CAMSP de Calais	CAMSP	CALAIS	Club du Calaisis
20	CAMSP de l'Audomarois	CAMSP	ARQUES	Club de l'Audomarois
21	SESSAD d'Arras	ARRAS	ARRAS	Club de l'Arrageois
22	SESSAD d'Aire sur la Lys	SESSAD	AIRE SUR LA LYS	Club de l'Audomarois
23			LILLERS	Club de l'Artois
24	SESSAD Pierre Cazin	SESSAD	ANZIN ST AUBIN	Club de l'Arrageois
25			ARRAS	Club de l'Arrageois
26	SESSAD de l'Artois	SESSAD	BRUAY LA BUISSIÈRE	Club de l'Artois
27			NOEUX LES MINES	Club de l'Artois
28			BULLY LES MINES	Club de l'Artois
29			ARRAS	Club de l'Arrageois
30	SESSAD Boris VIAN	SESSAD	CALAIS	Club du Calaisis
31	SESSAD de la Lianne	SESSAD	GUINES	Club du Calaisis
32			CALAIS	Club du Calaisis
33	SESSAD du Pays de Montreuil	SESSAD	HUCQUELIERS	Club de la Côte d'Opale
34			RANG DU FLIERS	Club de la Côte d'Opale
35	SESSAD Jean MACE	SESSAD	LIEVIN	Club de la Gohelle
36	SESSAD de Longuenesse	SESSAD	LONGUENESSE	Club de l'Audomarois
37	SESSAD de Wimille	SESSAD	WIMILLE	Club de la Côte d'Opale
38	Bienvenue chez les P'tits	Crèche	LIEVIN	Club de la Gohelle



DISPOSITIFS		
EDAP du Calais	EDAP	"Porteur SESSAD TSA GUINES"
EDAP de l'Audomarois	EDAP	"Porteur EMAUTIS LONGUENESSE"
Equipe Mobile Artois-Douais	EMAD	"Porteur IME Michel DUPONT BRUAY-LA-BUISSIÈRE"
PCPE Bethune-Lens-Hénin	PCPE	"Porteur DITEP LIEVIN"
PCPE du Littoral	PCPE	"Porteur SESSAD TSA GUINES"
PCO du Littoral	PCO	"Porteur CAMSP de CALAIS CALAIS"
EMAS LHCC	EMAS	"Porteur DITEP LIEVIN"
EMAS du Béthunois	EMAS	"Porteur SESSAD de l'Artois BRUAY LA BUISSIÈRE"
EMAS Audomarois Calais	EMAS	"Porteur SESSAD de Longuenesse au titre du Réseau PRAUSE LONGUENESSE"
DAR	DAR	"Porteur IME Jean Jaures ARRAS"

TRAVAIL

	Nom de la structure	Type de structure	Ville	Club LVA
39	ESAT de l'Arrageois	ESAT	SAINT LAURENT BLANGY	Club de l'Arrageois
40		ESAT	AVESNES-LE-COMTE	Club de l'Arrageois
41		ESAT	BREBIERES	Club de la Sensée
42		ESAT	HERMIES	Club de la Sensée
43	ESAT de la Gohelle	ESAT	HERSIN COUPIGNY	Club de l'Artois
44	ESAT de Lens	ESAT	LENS	Club de la Gohelle
45		ESAT	VENDIN	Club de la Gohelle
46	ESAT de Parenty - La ferme de Thubeauville	ESAT	PARENTY	Club de la Côte d'Opale
47	E. A. de Souchez	E.A.	SOUCHEZ	Club de la Gohelle



ADULTES HANDICAPÉS

	Nom de la structure	Type de structure	Ville	Club LVA	
Dispositif Autisme	48	Les maisons de la Lianne	FOYERS	GUINES	Club du Calaisis
	49	SAMSAH Relais	SAMSAH Relais TED	CALAIS	Club du Calaisis
	50	MAS "Saint-Exupéry"	MAS	GUINES	Club du Calaisis
	51	FAM "Le petit prince"	EAM	GUINES	Club du Calaisis
Secteur Habitat et Accompagnement Social	52	SAJ "Richard Tetelin"	SAJ	BREBIERES	Club de la Sensée
	53	SAJ "Henriette Debay"	SAJ	HERMIES	Club de la Sensée
	54	SAJ "Georges Lapierre"	SAJ	LOISON-SOUS-LENS	Club de la Gohelle
	55	SAVS de Souchez	SAVS	SOUCHEZ	Club de la Gohelle
	56	SAVS d'Arras	SAVS - SAMO	ARRAS	Club de l'Arrageois
	57	SAVS de Loison-sous-Lens	SAVS	LOISON-SOUS-LENS	Club de la Gohelle
	58	SAVS de Marck en Calaisis	SAVS - SAMO	MARCK EN CALAISIS	Club du Calaisis
	59	SAVS de Verquin	SAVS	VERQUIN	Club de l'Artois
	60	SAMSAH du Calaisis	SAMSAH - SAMO	CALAIS	Club du Calaisis
	61		SAMSAH Relais Psy	CALAIS	Club du Calaisis
	62	SAMSAH de l'Arrageois	SAMSAH - SAMO	ARRAS	Club de l'Arrageois
	63	Résidence Patrick Gozet	Foyer de Vie	ROUVROY	Club des Bords des Eaux
	64		EHPAH	ROUVROY	Club des Bords des Eaux
	65	Foyer Pierre Talleux	FOYERS	AVESNES-LE-COMTE	Club de l'Arrageois
	66	Foyer Richard Tetelin	FOYERS	BREBIERES	Club de la Sensée
	67	Foyer Henriette Debay	FOYERS	HERMIES	Club de la Sensée
	68	Foyer James Marangé	FOYERS	PARENTY	Club de la Côte d'Opale
	69	Foyer Jacques Brel	FOYERS	SOUCHEZ	Club de la Gohelle
	70	Foyer Alphonse de Lamartine	FOYERS	SOUCHEZ	Club de la Gohelle
	71	Résidence Accueil l'Albatros	Résidence Accueil	MARCK-EN-CALAISIS	Club du Calaisis
72	Résidence Nelson Mandela	Résidence Accompagnée	LIEVIN	Club de la Gohelle	
Médicalisés	73	Lits d'Accueil Médicalisés	LAM	COURRIERES	Club des Bords des Eaux



PERSONNES AGÉES

	Nom de la structure	Type de structure	Ville	Club LVA
74	EHPAD "La Belle époque"	EHPAD	ARRAS	Club de l'Arrageois
75	EHPAD "Le Bon Accueil"	EHPAD	BOUVIGNY BOYEFFLES	Club de la Gohelle
76	EHPAD "Les Terrasses de la Mer"	EHPAD	COQUELLES	Club du Calaisis
77	EHPAD "Les Violettes"	EHPAD	COURRIERES	Club des Bords des Eaux
78	EHPAD "Du Breuil"	EHPAD	EPINAY SUR ORGE	Club Région Parisienne
79	EHPAD "Les Orchidées"	EHPAD	ISBERGUES	Club de l'Artois
80	EHPAD "Raymond Dufay"	EHPAD	LONGUENESSE	Club de l'Audomarois
81	EHPAD "Du Bon Air"	EHPAD	MARLES LES MINES	Club de l'Artois
82	EHPAD "Edmé Porta"	EHPAD	MELUN	Club Région Parisienne
83	EHPAD "La Chamade"	EHPAD	NANTERRE	Club Région Parisienne
84	EHPAD "La Rive d'Or"	EHPAD	NOYELLES GODAULT	Club des Bords des Eaux
85	EHPAD "Stéphane Kubiak"	EHPAD	OIGNIES	Club des Bords des Eaux
86	EHPAD "Les près de Lys"	EHPAD	SAILLY SUR LA LYS	Club de l'Artois
87	EHPAD "Jacques Cartier"	EHPAD	VIMY	Club de la Gohelle
88	RA du Bon Air	Résidence Autonomie	MARLES LES MINES	Club de l'Artois
89	RA Guy MOLLET	Résidence Autonomie	COURRIERES	Club des Bords des Eaux
90	SSIAD	SSIAD	COURRIERES	Club des Bords des Eaux



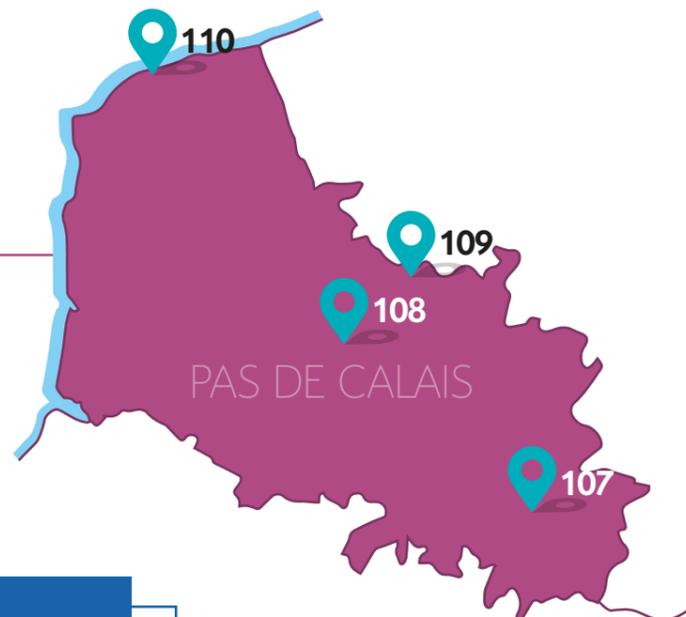
SOCIAL

	Nom de la structure	Type de structure	Ville	Club LVA
91	MECS du Littoral	MECS	BLERIOT-PLAGE	Club du Calaisis
92	MECS de l'Artois	MECS	SAILLY LA BOURSE	Club de l'Artois
93			NOEUX LES MINES	Club de l'Artois
94	CHRS Eugène PERU	CHRS	NOEUX LES MINES	Club de l'Artois
95		Accueil de Jour	ANNEZIN	Club de l'Artois
96		PLJ	ANNEZIN	Club de l'Artois
97	Club de prévention d'Arras	Clubs de prévention	ARRAS	Club de l'Arrageois
98	Club de Prévention Maurice Schumann	Clubs de prévention	BRUAY LA BUISSIÈRE	Club de l'Artois
99	PAEJ Henri DARRAS	PAEJ	ARRAS	Club de l'Arrageois
100	Service Tutélaire AAP	Service Mandataire	ARRAS	Club de l'Arrageois
101		à la Protection des Majeurs	BETHUNE	Club de l'Artois
102			CALAIS	Club du Calaisis
103			LENS	Club de la Gohelle
104			SAINT OMER	Club de l'Audomarois
105	SAVI	SAVI	BETHUNE	Club de l'Artois
106		SAVI	WIMILLE	Club de la Côte d'Opale



HUMANITAIRE

	Nom de la structure	Type de structure	Ville	Club LVA
107	CAES de Croisilles	CAES	CROISILLES	Arrageois
108	CAES Nédonchel	CAES	NEDONCHEL	Artois
109	CAES St Venant	CAES	SAINT VENANT	Artois
110	Dispositif Humanitaire Mobile		CALAIS	Club du Calaisis



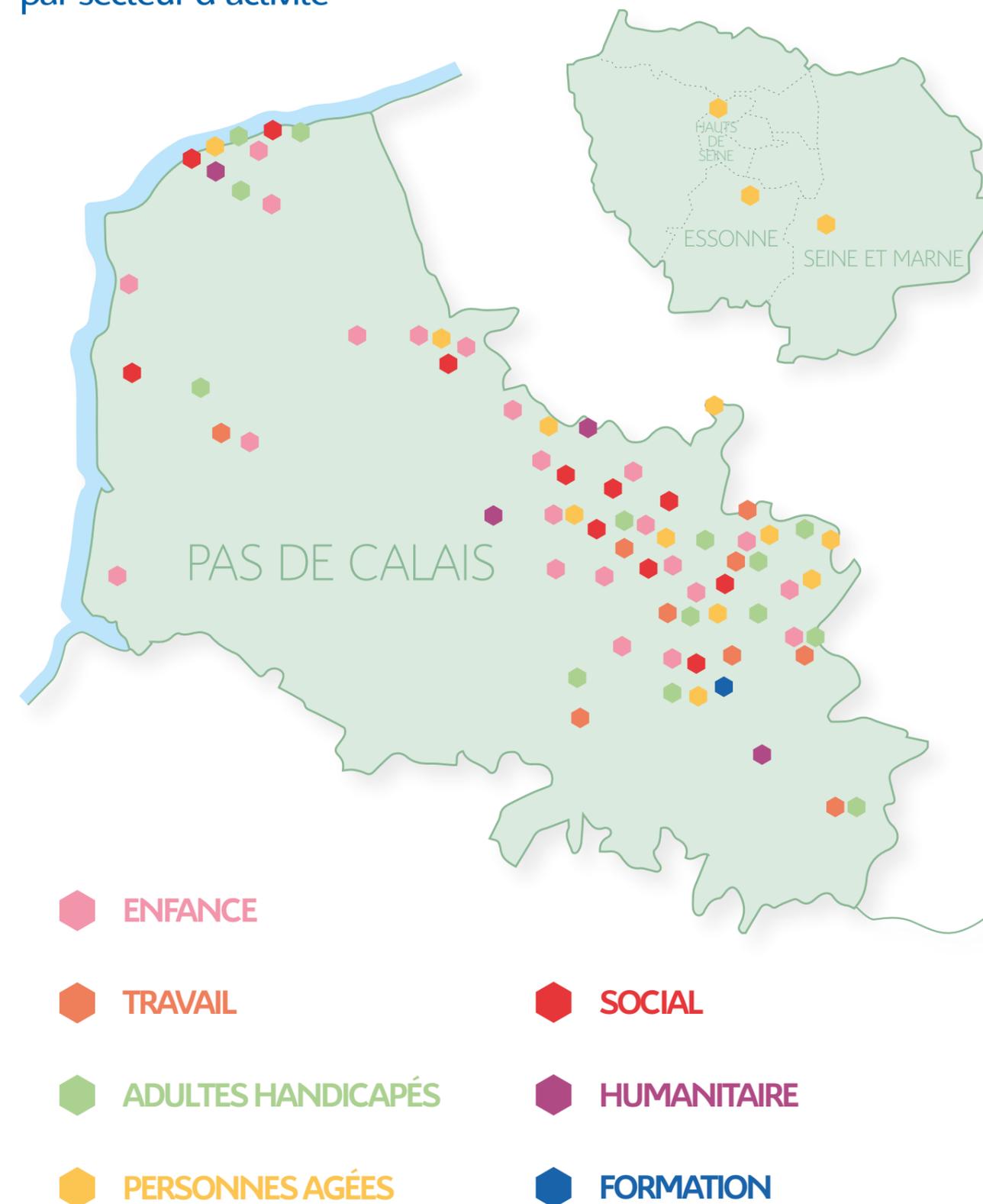
FORMATION

	Nom de la structure	Type de structure	Ville	Club LVA
111	La Vie Active Formation	Formation	ARRAS	Club de l'Arrageois



LA VIE ACTIVE

Carte des établissements et services par secteur d'activité





vieactive.fr

LA VIE Association reconnue
d'utilité publique
ACTIVE
Humaniste et Fraternelle

SIÈGE SOCIAL :

4 rue Beffara
62000 Arras

Tél : 03 21 23 47 35

contact@vieactive.asso.fr